

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication**

Constats et perceptions de l'immigration sur le marché du travail en Belgique : approches économique et socio-historique

Paper I l'impact et les enjeux de l'immigration actuelle sur le marché
du travail en Belgique

Paper II Explications socio-historiques de la contradiction actuelle
entre le durcissement des politiques d'immigration et l'augmentation
des flux migratoires

Auteur : Thauvoye Gaëtan

Promotrice et promoteur : Anaïs Périlleux et Matthieu de Nanteuil

Année académique 2019-2020

Master 60 en Sciences du Travail

Remerciements

Je voudrais remercier dans un premier temps, mes deux promoteurs, **Anaïs Périlleux** et **Matthieu de Nanteuil**, pour leurs conseils avisés qui ont contribué à la concrétisation de ce travail.

Je tiens également à témoigner ma reconnaissance envers toutes les personnes qui m'ont permis de réaliser mon mémoire.

Je remercie tout particulièrement mes proches, **Dominique Schwan**, **Jean Thauvoye**, **Jimmy Goblet**, **Géraldine Marlier** et **Victoria Keyzer** pour leur soutien et leurs relectures de mon travail.

Je te tiens aussi à transmettre mes remerciements à mon grand-père défunt, **Francis Schwan**, qui m'a donné cette volonté d'apprendre et d'aller plus loin dans l'analyse de ces phénomènes.

Je remercie également **Benjamin Pultrone** pour sa présence et son soutien dans la réalisation de ce travail et dans mon parcours universitaire.

Université Catholique de Louvain
**FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, POLITIQUES
ET DE COMMUNICATION**

PAPER I

**L'IMPACT ET LES ENJEUX DE L'IMMIGRATION ACTUELLE SUR LE
MARCHÉ DU TRAVAIL EN BELGIQUE**

MÉMOIRE

par Gaëtan Thauvoye

Promotrice : Anaïs PÉRILLEUX

Travail présenté dans le cadre du cours de
mémoire TRAV2950

Année académique 2019-2020

Déclaration sur l'honneur

En rendant ce travail, je déclare sur l'honneur que celui-ci respecte les normes de l'UCL en matière de plagiat. Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens. Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation (voir <http://www.uclouvain.be/plagiat>). En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

Table des matières

Introduction	2
Chapitre I : état des lieux	3
1. Clarification des concepts utilisés	3
2. Immigration internationale	5
3. L'immigration belge en chiffres : données de stocks et de flux	7
3.1. Les indicateurs statistiques	7
3.2. Nombre d'étrangers, répartition sur le territoire et nationalités	8
3.3. Structure par âge et par sexe de la population étrangère	11
3.4. Les motifs de délivrance des titres de séjour	12
3.5. L'octroi du statut de réfugié en Belgique	14
3.6. L'immigration et l'émigration, le solde migratoire belge	16
3.7. La position occupée des migrants sur le marché du travail belge	18
3.8. Conclusion du premier chapitre	22
Chapitre II : les impacts de l'immigration belge sur le marché du travail	23
1. Les avantages de l'immigration	23
2. Les inconvénients de l'immigration	23
3. Les impacts de l'immigration sur le marché du travail et sur les finances publiques	24
4. Conclusion du chapitre II et les biais de ces études	29
Chapitre III : les recommandations des politiques publiques	30
1. Le résultat des politiques actuelles d'immigration	30
2. L'intégration : vecteur d'opportunités pour l'économie	31
3. Conclusion du Chapitre III	31
Conclusion générale	32
Bibliographie	34

Introduction

L'immigration est un phénomène actuel qui crée de nombreux débats politiques donnant des points de vue très différents sur cette question. Tantôt synonyme de bénédiction pour la croissance économique du pays, tantôt synonyme de crainte pour l'emploi et coût pour le système social. Dans la plupart des cas, l'image que l'on nous renvoie est assez négative.

Julien Balboni (2018), journaliste politique de l'Echo, a rédigé un article traitant de l'immigration en Belgique dans le but de déceler le vrai du faux. Il parle ainsi d'« immigration réelle et ressentie ». L'immigration réelle se base ainsi sur des chiffres et l'immigration ressentie sur des sondages demandant aux Belges de donner leur avis quant à la quantité de migrants accueillis par la Belgique. L'immigration ressentie est disproportionnée par rapport aux données relatives à l'immigration réelles. Balboni souhaite, d'après ses recherches, montrer que la politique et les médias corrompent l'avis public amenant la population à éprouver un sentiment d'insécurité.

Les investigations de Balboni (2018) révèlent que l'immigration est un sujet tabou à l'heure actuelle car la population belge se sent peu informée sur le sujet, mal informée (avec des données parfois biaisées) ou se base sur ses propres représentations, sur des préjugés, pour parler de l'immigration au sens le plus large du terme.

De plus, une autre croyance qui survient lorsque l'on parle de l'immigration est le fait que ce phénomène coûte davantage aux finances publiques qu'il ne contribue au système de la sécurité sociale. En effet, c'est l'avis de près d'un Belge sur deux (48%) selon le sondage rapporté de la septième vague de l'Enquête sociale européenne (ESS) (ESS, cité dans Lafleur, Marfouk, 2017).

Suite à ces premières observations, le questionnement qui articulera ce travail est proposé : quels sont les impacts et les enjeux de l'immigration actuelle sur le marché du travail en Belgique ?

Cette première partie de mémoire aura donc pour objectif de porter un regard objectif sur la situation de l'immigration en Belgique en utilisant des données statistiques officielles et des études de professionnels dans ce domaine.

Chapitre I : état des lieux

1. Clarification des concepts utilisés

Lorsque nous parlons d'immigration, plusieurs termes semblent centraux à notre recherche : migrant et les termes associés à celui-ci, « espace Schengen » et « politique migratoire ». Il est essentiel de pouvoir clarifier correctement les concepts ou notions qui seront cités.

Les termes « émigré » et « immigré » possèdent de multiples définitions en fonction du pays dans lequel nous nous trouvons, qui peuvent d'ailleurs être attachées à la perception que le pays a de ces populations ou à sa politique d'immigration.

La définition d'un immigré que donnent les États européens, les pays d'Amérique du Nord, l'Australie et l'ONU (Organisation des Nations Unies) est la suivante : « toute personne qui vit dans un pays dans lequel elle n'est pas née » (Lafleur, Marfouk, 2017).

La définition d'« émigré » recouvre les mêmes individus énoncés dans la définition précédente mais sous le regard de leur pays d'origine. La notion de lieu de naissance est donc primordiale dans la définition du terme « immigré » (Lafleur, Marfouk, 2017).

Dans d'autres pays tels que le Japon, la Corée du Sud ou les Pays du Golfe persique, la notion de lieu de naissance n'existe pas. Elle est remplacée par la notion de nationalité. La grande différence entre ces deux notions est que la nationalité est mobile alors que le lieu de naissance ne l'est pas. En d'autres termes, une personne ayant quitté son pays d'origine et ayant reçu par la suite la nationalité belge sera toujours comptabilisée comme appartenant à la population étrangère alors que dans un pays comme le Japon, dès que l'individu possède la nationalité japonaise, il est comptabilisé de la même manière qu'un natif. La Belgique utilise le terme d'« étranger » lorsqu'une personne ne possède pas la nationalité belge. Il peut s'agir d'un immigré ou pas (Lafleur, Marfouk, 2017).

Aux États-Unis, le terme « migrant » est employé et renvoie au mythe de la constitution du pays. En Europe, par contre, c'est le terme d'« immigré » qui est davantage utilisé. Celui-ci possède deux sens : le premier est juridique et fait référence au statut d'étranger. Le second est d'ordre sociologique qui renvoie au statut socialement inférieur de l'individu par rapport aux natifs du pays d'accueil (Rea, Tridier, 2008)

Il n'existe donc aucune définition universelle de ces termes. Dans le but de rester neutre dans les notions choisies, nous opterons pour l'acception du terme de « migrant »

développé par l'OIM (Organisation Intergouvernementale dans le domaine de la Migration, structure de l'ONU) : « désigne toute personne qui quitte son lieu de résidence habituelle pour s'établir à titre temporaire ou permanent et pour diverses raisons, dans un autre pays, franchissant ainsi une frontière internationale » (OIM, 2019). Nous constatons que les notions de lieu de naissance, de nationalité ou le désir de rester au pays d'accueil n'entrent pas en compte, ce qui permet d'éviter ces biais.

Ce travail aura pour ambition de donner une clarification de la situation de l'immigration au sens large du terme en donnant des informations sur les différents types de migrants, pour ensuite recentrer la recherche sur les migrants qui travaillent ou qui souhaitent entrer sur le marché du travail. Dans ce cas, nous utiliserons également le terme de « migrant économique » ou de « travailleur migrant » qui est défini dans la Convention Internationale des Nations-Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : « Personne qui va exercer, exerce ou a exercé une activité rémunérée dans un État dont elle n'est pas ressortissante » (Lacimade, 2019).

Nous conservons le terme d'« étranger » ou de « population étrangère » selon la définition belge pour simplifier l'utilisation des données statistiques.

Concernant l'espace Schengen, nous le définissons comme « un espace soumis à une politique de circulation des biens, des services et des personnes. Ces 26 pays européens possèdent une politique commune en ce qui concerne l'entrée sur leurs territoires » (Unamur, 2016).

La politique migratoire, quant à elle, est « un texte de loi qui regroupe les principes généraux par lesquels un gouvernement est guidé dans sa gestion de la migration » (Unamur, 2016). Cette politique agit sous quatre pôles principaux : l'entrée dans l'espace Schengen, la répartition des migrants, l'intégration de ceux-ci et le devoir moral vis-à-vis de la migration.

Notre sujet d'étude s'intéressera à l'immigration économique et l'intégration des migrants en Belgique. Le concept d'immigration sera mis en rapport avec la notion de « marché du travail » dont nous reprenons la définition du Service public fédéral (SPF) Emploi, Travail et Concertation Sociale qui est la suivante : « le marché du travail est un système institutionnel qui organise la rencontre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre. L'offre de main-d'œuvre étant le fait des travailleurs et la demande de main-d'œuvre étant le fait des entreprises. » (SPF Emploi, 2020).

2. Immigration internationale

Le phénomène de globalisation de l'économie mondiale, processus d'internationalisation du modèle occidental des transactions financières, industrielles et commerciales, entraîne des flux migratoires plus importants qu'auparavant (Toupie, 2020).

En effet, cette libéralisation des échanges provoque une interdépendance entre les pays, que ce soit dans les biens, les services, les capitaux, la technologie ou même la force de travail. Cette mobilité intranationale et internationale va provoquer des mouvements de population que nous nommerons des flux migratoires (Musée de l'Histoire de l'immigration, 2020).

Ces flux de population vont s'intensifier dans la deuxième moitié du XX^e siècle comme nous l'attestent les résultats étudiés par l'OCDE (Organisation de Coopération et Développement Économiques) que nous comparons aux chiffres de la population mondiale de l'ONU (Organisation des Nations Unies) afin de voir s'il existe une corrélation entre la croissance démographique mondiale et l'augmentation des flux migratoires (Musée de l'Histoire de l'immigration, 2020).

Néanmoins, malgré les idées reçues, l'Europe n'est pas la destination première de ces flux migratoires. Catherine Withol de Weden (2019) précise que, dans le passé, ce sont majoritairement les Européens qui migraient vers tous les autres continents, que ce soit pour y travailler, pour des fins de colonisation ou pour le commerce international. Tandis qu'aujourd'hui, le statut et les destinations des migrants ont fortement évolué. Alors que la logique passée était que les migrants allaient des Pays du Nord vers le Nord ou vers le Sud, à l'heure actuelle, la tendance principale est que les migrants internationaux se déplacent essentiellement des pays du Sud vers les pays du Sud et également du Sud vers le Nord. Les migrations Sud-Sud sont donc beaucoup plus importantes. Le Sud est devenu le grand lieu de départ mais aussi d'arrivée de migrants.

Le nombre de migrants internationaux est passé de 75 millions en 1960 à 154,8 millions en 2005 (croissance moyenne de 1960 à 2005 de 2,36%/an), 214 millions en 2010 (croissance moyenne de 2005 à 2010 de 7,65%/an) et 272 millions en 2019 (croissance moyenne de 3,01%/an) (OCDE, 2019).

En comparaison à l'évolution migratoire mondiale, la population mondiale, elle, est passée de 3,034 milliards en 1960 à 6,541 milliards en 2005, soit une croissance moyenne annuelle de 2,57%. L'évolution démographique surpasse le taux de croissance des

migrations internationales durant cette période. Néanmoins, depuis les années 70, la croissance de la population mondiale ne cesse de s'atténuer.

De 2005 à 2010, la population mondiale est passée de 6,541 milliards en 2005 à 6,956 milliards. Cette période est caractérisée par une croissance moyenne annuelle de 1,27%. La migration internationale s'accélère et surpasse de près de sept fois la croissance démographique.

De 2010 à 2019, la tendance reste similaire. La croissance moyenne annuelle de la population mondiale est de 1,21% (de 6,956 milliards à 7,713 milliards) et celle des migrants internationaux est de 3,01% par an (ONU, 2020).

La corrélation entre l'évolution démographique et la croissance des flux migratoires n'est pas totalement perceptible. Les deux taux de croissance évoluent, mais pas de la même manière. Il existe certainement un lien, mais l'évolution démographique n'explique pas à elle seule la croissance des flux migratoires.

Selon Andrea Rea et Maryse Tripier, l'immigration internationale est le prolongement de l'exode rural et de la révolution industrielle qu'a subi l'Europe lors du XIX^e siècle. L'Angleterre est le berceau de ce processus de développement d'une société basée sur une économie rurale et artisanale à une société urbaine et fondée sur une économie de surproduction et d'échanges liée à la croissance du secteur de l'industrie et du transport (Rea, Tripier, 2008).

Ce pays sera le premier à subir un exode rural car le secteur secondaire manque cruellement de main d'œuvre. Pour produire davantage, la population rurale ne suffit pas. Une force de travail étrangère est nécessaire. Dans le cas de l'Angleterre, celle-ci fera appel à de la main-d'œuvre irlandaise. Des migrations externes alimentent ainsi la machine capitaliste naissante et se répandent dans toute l'Europe, notamment en Belgique qui fit appel à une force de travail principalement italienne, espagnole et marocaine (Rea, Tripier, 2008).

En résumé, le libéralisme, dans sa définition de libre circulation des biens et des individus, va entraîner des flux migratoires vers l'Europe, faisant ainsi de cette dernière une terre d'immigration plutôt qu'une terre d'émigration. La globalisation et la croissance démographique ne feront qu'accélérer ce processus d'immigration.

3. L'immigration belge en chiffres : données de stocks et de flux

3.1. Les indicateurs statistiques

Afin d'avoir une vue plus réaliste de la situation de l'immigration sur le territoire belge, il est nécessaire de passer par les chiffres. Deux types de données seront présentées dans cette partie : des données de stocks et des données de flux. La première fait référence, selon le rapport annuel de Myria (2019), aux personnes présentes sur le territoire de la Belgique à une date précise. Tandis que le second type de données fait référence aux mouvements de population sur le territoire, à savoir, le nombre d'entrées et le nombre de sorties au cours d'une année entière. On parle ainsi d'immigration ou d'émigration.

Il faut également préciser que ces données utilisées, malgré le fait qu'elles soient officielles, peuvent ne pas entièrement refléter la réalité car certaines informations restent inconnues ou ne se sont pas traitées assez rapidement par l'administration pour se retrouver dans les données.

De plus, les différentes études ne s'accordent pas à traiter des mêmes catégories de migrants (étrangers, immigrés, travailleurs-migrants...) et tout individu de nationalité étrangère étant resté moins d'un an sur le territoire belge n'est pas repris dans les statistiques (Unia, 2008).

Selon des recherches réalisées par Lafleur et Marfouk (2016), le choix de l'indicateur statistique utilisé peut amener des confusions relativement sensibles dans la manière de mesurer l'immigration, en particulier dans la distinction entre les critères de nationalité et le lieu de naissance.

Si nous choisissons un classement par nationalité, les Français, suivis des Italiens, des Néerlandais et des Marocains sont les plus représentés dans l'immigration belge. Néanmoins, si le classement est établi selon le lieu de naissance, il s'agit maintenant des Marocains, suivis des Français, des Néerlandais et des Italiens (Lafleur et Marfouk, 2016).

3.2. Nombre d'étrangers, répartition sur le territoire et nationalités

Qui sont-ils et pour quelles raisons viennent-ils en Belgique ? Ce sont des questions que bon nombre de Belges se posent et qui font l'objet de plusieurs études, que ce soit par l'agence fédérale Myria, spécialiste des données officielles liées à l'immigration ou par certaines organisations non-gouvernementales comme Amnesty International qui souhaitent faire tomber les stéréotypes que certains individus dans la société belge ont à l'égard de la population immigrée. Il est donc essentiel d'apporter un regard critique sur ces questions et d'en donner des réponses objectives.



Figure 1 - Origine des étrangers en Belgique au 1er Janvier 2018 repris du rapport de Myria (2019, p30)

Selon le rapport annuel de l'agence fédérale Myria, la part de la population de nationalité étrangère représente, au 1er janvier 2018, 11% des résidents en Belgique (Myria, 2019). Cette proportion s'éloigne fort des chiffres énoncés par la population belge lors de la septième vague d'Enquête sociale dont la moyenne des réponses à la question : « Sur 100 belges, combien, selon vous, sont nés à l'étranger ? » est de vingt-neuf (ESS cité dans Lafleur et Marfouk, 2017).

Sur les 11.376.070 résidents, 1.259.091 personnes sont issues de l'immigration, possèdent un document valide pour rester dans le pays et ne possèdent pas la nationalité belge. 51% des étrangers possèdent la nationalité d'un état membre de l'Union européenne des Quinze, 16% d'un état membre qui a rejoint l'Union européenne après 2004, 7% provenant d'Afrique du Nord, 7% d'Asie occidentale, 7% d'Afrique subsaharienne, 6% d'un autre pays d'Europe n'appartenant pas à l'Union européenne (Les Turcs étant les plus représentés) et 6% d'autres pays à travers le monde (Myria, 2019).

Ensuite, il est important de souligner que les migrants ne se répartissent pas de manière égale sur le territoire belge. Selon des recherches en 2018 sur l'immigration de la ville de Bruxelles (Herma, Sierens, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), août 2018), 35% des résidents ne possèdent pas la nationalité belge, dont 23% de la

population bruxelloise totale provient d'un pays de l'Union européenne et 12% ont une nationalité d'un pays en dehors de l'UE. Moins d'un Bruxellois sur deux est né belge (44%), soit 518 054 personnes.

Du côté flamand, la proportion de résidents étrangers est de 8,7% de sa population totale, soit 571 299, ce qui équivaut à 45,4% du nombre total des étrangers en Belgique. Cette population de nationalité étrangère se situe majoritairement dans les communes autour de la capitale et le long de la frontière néerlandaise. Il s'agit d'ailleurs de la nationalité la plus représentée dans la population de nationalité étrangère en Flandre avec 141.806 Néerlandais, soit 24% de la population de nationalité étrangère totale (Statistiek Vlaanderen, 2018).

En Région wallonne, la part des étrangers est de 10,2% de la totalité des résidents wallons, soit 369 150 personnes dont 72,5% de ceux-ci ont une nationalité d'un pays de l'UE, 26,7% sont Italiens et 22% sont Français (IWEPS, 2018).

Ces chiffres peuvent sensiblement varier si nous incluons les personnes qui sont inscrites à la commune mais qui ne possèdent pas de titre de séjour. Au 1er janvier 2018, le nombre total de personnes d'origine étrangère monte à 1.357.556 qui correspond à 12% des résidents de Belgique, soit 98.465 individus inscrits à la commune mais n'ayant pas de titre de séjour, cette portion d'individus équivalant à 7,3% du nombre total de migrants en Belgique. Ce pourcentage est en forte diminution depuis 2015 car nous enregistrons 12,9% de personnes inscrites à une commune mais n'ayant pas de titre de séjour, soit 161.377 personnes (Myria, 2019).

Les chiffres de l'immigration peuvent encore changer si nous incluons les étrangers ayant obtenu la nationalité belge. Ceux-ci sont au nombre d'un million, ce qui remonte la part des étrangers à presque 21% des résidents de Belgique ; ce nombre se rapproche déjà plus de la moyenne émise par les Belges lors de l'ESS (Myria, 2018).

La différence de résultats provient de la distinction entre les quatre notions suivantes : population de nationalité étrangère (résidant en Belgique avec une nationalité étrangère), population étrangère à la naissance (résidant en Belgique et née à l'étranger), population étrangère devenue belge (résidant en Belgique, née à l'étranger et devenue Belge) et population étrangère.

Les migrants irréguliers sont en invalidité de titre de séjour pour des raisons différentes : soit ils sont en radiation tardive, cela signifie que leur titre de séjour est arrivé à expiration et qu'ils ont, dans la plupart des cas, quitté le territoire et l'administration communale n'a pas encore décomptabilisé ces individus du registre, soit, ce sont des personnes en séjour irrégulier. Ces personnes n'ont jamais eu de titre de séjour, sont arrivés en Belgique avant de l'obtenir ou sont toujours sur le territoire malgré le fait que leur titre soit périmé. Le dernier cas s'explique par un retard de l'octroi du titre de séjour par la commune pour des raisons administratives. Une troisième possibilité à envisager est la suivante : les personnes ont entrepris les démarches assez tardivement ou sont en attente du renouvellement de leur titre de séjour (Myria, 2019).

D'après la *figure 1* donnant un aperçu plus visuel de l'origine des étrangers en Belgique, nous pouvons observer que la population d'origine européenne est surreprésentée en comparaison aux autres nationalités.

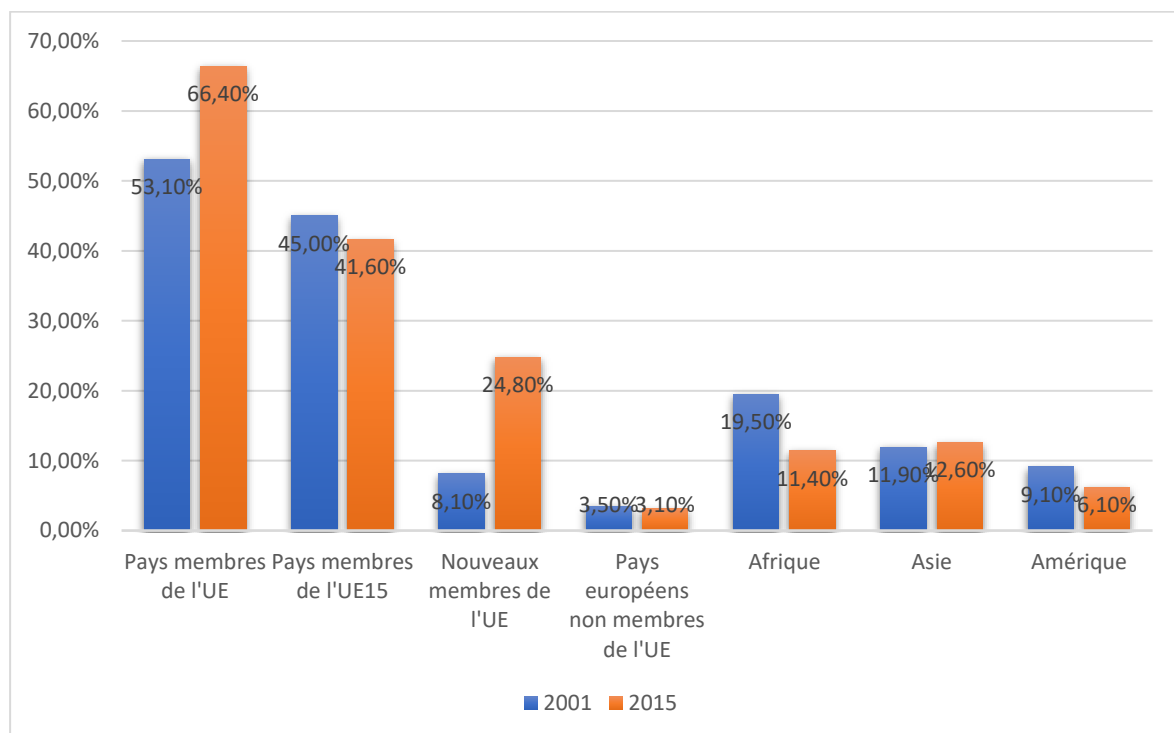


Figure 2 - part des groupes de nationalités dans les arrivées de personnes étrangères en Belgique, situation en 2001 et 2015 sur base des chiffres évoqués par Lafleur et Marfouk (2017)

Cette surreprésentation européenne est également visible dans l'évolution de l'immigration belge entre 2001 et 2015 comme représentée sur la *figure 2*. Pour être plus précis, la croissance de la proportion de ressortissants de l'UE provient de l'augmentation des individus issus de pays nouvellement intégrés à l'UE. C'est le cas de dix pays en 2004,

à savoir, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre. La Roumanie et la Bulgarie font leur entrée dans l'UE en 2007 et la Croatie en 2013 (Toute l'Europe, 2020).

L'adhésion à l'UE permet aux nouveaux pays intégrés d'avoir un accès plus facile au territoire belge, créant ainsi une hausse de l'immigration provenant de ces pays, passant de 8,10% en 2001 à 24,80% de la part des étrangers en Belgique en 2015 alors que la part des individus provenant des pays de l'UE15 a diminué, passant de 45% en 2001 à 41,6% en 2015. Cette tendance se poursuit car, selon la *figure 1*, la part des étrangers d'origine européenne est de 67% avec, cette fois-ci, une augmentation de la part des étrangers provenant de l'UE15 (51%) et une diminution des treize pays nouvellement intégrés à l'UE depuis 2004 (16%) (Myria, 2019).

Cette augmentation de la part des étrangers issus d'un état membre de l'UE s'accompagne d'une diminution quasi généralisée de la part des étrangers provenant d'autres régions du monde. Une exception est visible sur la *figure 2*, à savoir, les étrangers d'origine asiatique.

3.3. Structure par âge et par sexe de la population étrangère

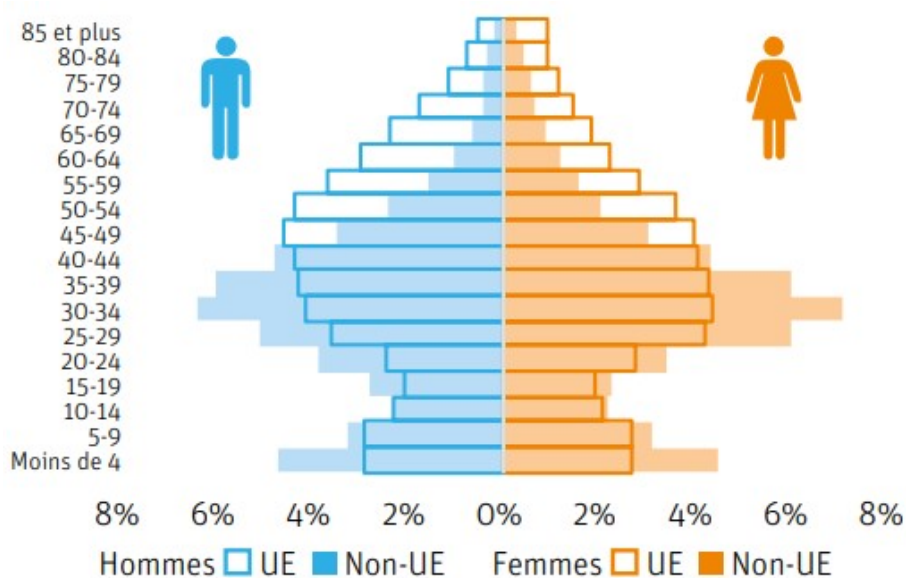


Figure 3 - structure par âge et sexe des personnes étrangères en Belgique au 1er Janvier 2018 repris du rapport annuel de Myria (2019, p30)

Cette *figure 3* met en exergue le fait qu'il existe très peu de différences entre l'immigration féminine et masculine, les femmes étant légèrement plus présentes avec

52%. Néanmoins, la distinction entre les migrants provenant d'Europe et les ressortissants de pays tiers est assez importante. De manière générale, nous constatons que la population des migrants provenant de pays hors Europe est plus jeune : 25% de ceux-ci sont dans la tranche d'âge 0-19 ans, 53% entre 20-44 ans et 21% ont plus de 45 ans. Du côté des citoyens européens, 20% sont âgés de 19 ans ou moins, 39% entre 20 et 44 ans et 41% ont plus de 45 ans (Myria, 2019).

La population immigrée, en particulier les migrants hors UE, est en moyenne plus jeune (26 ans) que la moyenne d'âge des natifs (39 ans) (Myria, 2019)

3.4. Les motifs de délivrance des titres de séjour

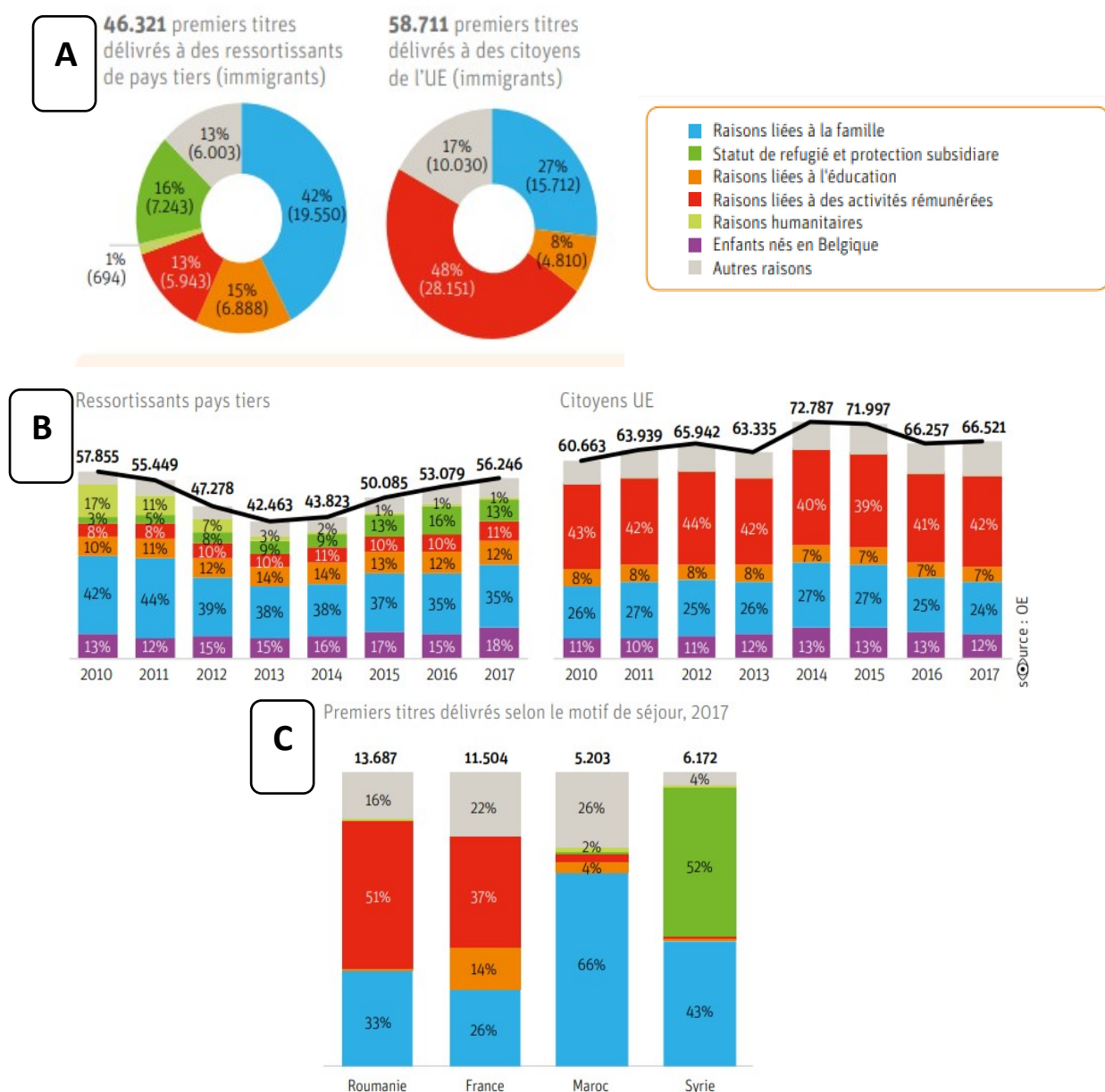


Figure 4 - Les motifs de délivrance des titres de séjour délivrés par la Belgique en 2018 repris dans le rapport annuel de Myria (2019, p37)

D'après le rapport de Myria (2019), nous pouvons constater que les raisons de l'immigration en Belgique sont diverses et diffèrent selon que les migrants proviennent de pays tiers ou de l'Union européenne.

Dans le cas de l'immigration hors UE (figure 4A), les raisons familiales sont dominantes (42%), suivies de la demande de protection et de statut de réfugié (16%), les raisons liées à l'éducation (15%), d'autres raisons en dehors de celles énoncées (13%), des titres de séjour accordés à des activités rémunérées (13%) et pour finir les raisons liées à l'humanitaire (1%). Le rapport précise que, parmi les titres de séjour délivrés pour des raisons familiales, 9.925 titres sont octroyés à des enfants qui sont nés sur le territoire belge mais qui possèdent une nationalité d'un pays hors UE.

Les trois motifs de valeur presque égale, à savoir, la protection internationale (16%), les études (15%) et les activités rémunérées (13%) fluctuent dans les rapports des années précédentes du Centre fédéral Migration (Myria) comme nous l'atteste la figure 4B. La raison la plus fréquente pour les titres de séjour délivrés par la Belgique aux ressortissants de pays tiers reste la famille, variant de 35% des titres délivrés en 2016 et 2017 à 44% en 2011.

Les changements au niveau de la délivrance des titres de séjour par la Belgique pour les ressortissants de pays tiers concernent les raisons humanitaires qui se sont fortement atténuées depuis 2010, passant de 17% à 1% en 2018. Les raisons liées au statut de réfugié et à la protection ont augmenté, tout comme les raisons liées aux études, aux activités rémunérées ou encore aux enfants nés en Belgique.

Concernant les titres accordés par la Belgique aux migrants européens, les raisons d'obtention des titres de séjour sont sensiblement les mêmes que celles observées pour les pays tiers ; en revanche, c'est dans les proportions que la différence se marque. Par ordre d'importance, les raisons liées à une activité rémunérée arrivent en première place (48%) et nous pouvons observer une progression depuis l'année 2015, passant ainsi de 39 à 48% en 2018. Le second motif est les raisons familiales (27%) qui reste relativement stable dans le temps, variant entre 24 et 27% entre 2011 et 2018. Les raisons diverses se classent en troisième position (17%) et pour finir, les raisons liées à l'éducation (8%) qui varient très peu entre 2011 et 2018 (7 à 8%).

Un autre constat observable d'après la figure 4C est le fait que les motifs d'arrivée sur le territoire belge diffèrent en fonction de la nationalité de l'individu. L'agence Myria a

réalisé une étude sur quatre nations : La Roumanie, la France, le Maroc et la Syrie. Dans le cas de la Roumanie, la raison prédominante est l'activité rémunérée (51%) et ensuite le regroupement familial (33%). Pour la France, le constat est le même que celui de la Roumanie mais avec des proportions différentes : raisons liées à une activité rémunérée (37%), aux raisons familiales (26%) puis à l'éducation (14%). Dans le cas du Maroc, les motifs sont tout autre. Les marocains font majoritairement la demande pour entrer en Belgique pour des raisons familiales (66%), seulement 4% pour des raisons liées à l'éducation et 2% pour réclamer le statut de réfugié et de protection.

Le cas de la Syrie est relativement particulier car le pays est plongé dans une guerre civile depuis 2011. Quatre forces s'y opposent : les forces gouvernementales et loyalistes au régime de Bachar Al-Assad, l'opposition armée syrienne (ASL), l'État islamique (Daesh) et les forces kurdes syriennes (Conflit syrien pour les nuls, 2017).

Ce climat de tension au sein de la Syrie explique la raison première de la venue de ressortissants syriens en Belgique : réclamer le statut de réfugié et de protection (52%). Le second motif est la famille (43%). Dans la plupart des cas, il s'agit de la famille du migrant qui est restée sur le territoire syrien et qui vient le rejoindre en Belgique (Myria, 2019).

3.5. L'octroi du statut de réfugié en Belgique

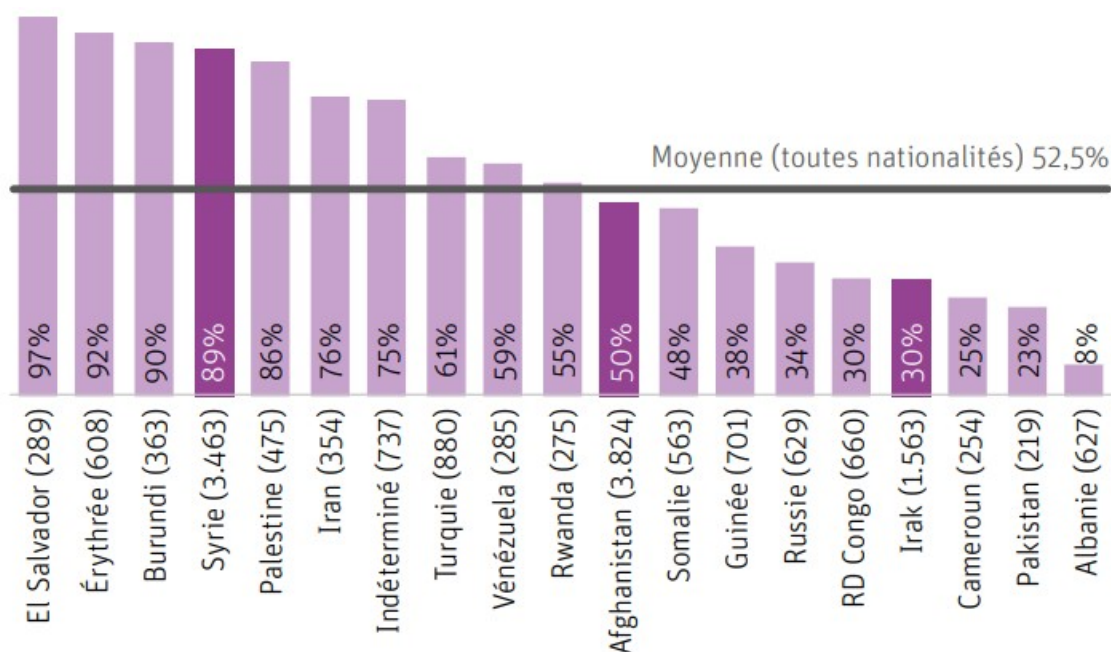


Figure 5 - Taux de protection pour les nationalités pour lesquelles au moins 200 décisions ont été prises en 2018 - repris dans le rapport annuel de Myria (2019, p51)

Au 1^{er} janvier 2018, la Belgique accueille 23.443 personnes ayant le statut de réfugié (Cgra, 2018).

D'après la *figure 5*, les pays où le taux d'acceptation de la protection et l'octroi du statut de réfugié en Belgique en 2018 est important sont l'El Salvador (97% de décisions positives), l'Érythrée (92%), le Burundi (90%), la Syrie (89%) et la Palestine (86%). Néanmoins, il ne s'agit pas des pays avec le nombre le plus importants de demandes. Le top 3 des pays pour lesquels le nombre de décisions positives est le plus important sont mis en évidence sur le graphique : l'Afghanistan avec 3.824 décisions positives et un taux d'octroi du statut de réfugié de 50%, ensuite la Syrie avec 3.463 décisions positives en 2018 et un taux d'octroi de 89% et pour finir l'Irak avec 1.563 entrées sur le territoire belge en 2018 pour un taux d'acceptation de 30% du statut de réfugié (Myria, 2019).

La variation du taux d'octroi des demandes du statut de réfugié est en particulier due à la situation du pays d'émigration. Les demandes provenant de l'El Salvador, l'Érythrée, le Burundi, la Syrie ou la Palestine sont davantage prises en considération étant donné le contexte de tensions présent dans chacun de ces pays. Pour le cas de l'El Salvador, l'Érythrée, le Burundi et la Syrie, nous avons affaire à une dictature politique et/ou militaire (Courrier international, 2017). Dans le cas de la Palestine, il s'agit d'un conflit qui perdure depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale entre cette nation et l'Israël, créant ainsi une zone de tension et de conflits récurrents (Da Silva, 2015)

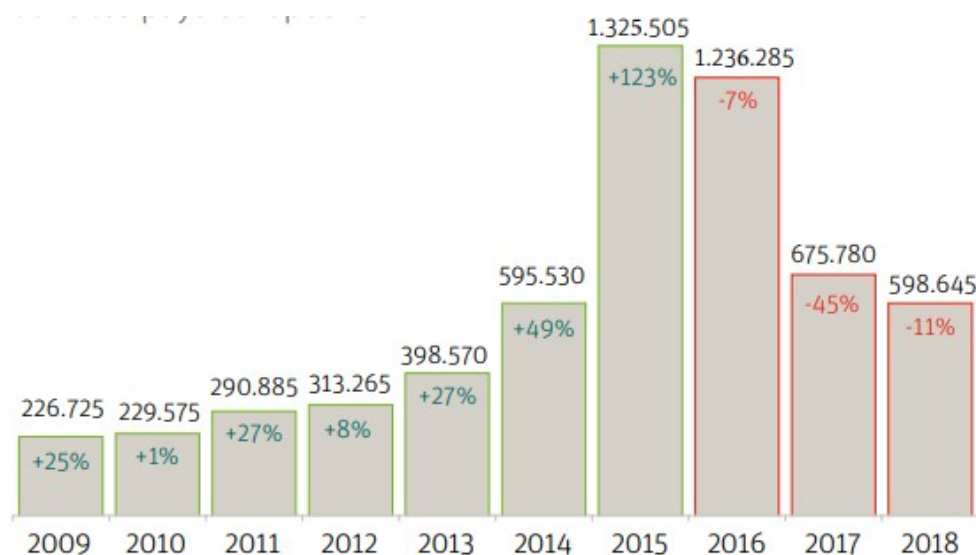


Figure 6 - évolution du nombre de demandes d'asile dans les pays européens en 2018 (Myria, 2019, p52)

Selon l'étude de l'Eurostat (cité dans Myria, 2019), l'évolution des demandes d'asile octroyées par la Belgique montre une courbe ascendante de 2009 jusque 2015, formant un

pic à cette dernière date que l'on appelle dans plusieurs études (Lafleur et Marfouk, 2017 ; Myria, 2019 ; Rodier, 2016) « la crise des réfugiés » ou « la crise migratoire » qui marque l'arrivée croissante de migrants majoritairement syriens. Ces demandes s'atténuent depuis lors, se répartissent de manière inégale dans l'UE et correspondent à la position géographique des pays par rapport aux flux migratoires, notamment la Grèce (11%) par la Mer Égée, l'Italie (8%) et l'Espagne (9%) par la Mer Méditerranée. Pour ce qui est des autres pays, la répartition se fait en fonction des capacités d'accueil du pays hôte et de sa population. L'Allemagne (27%) et la France (19%) sont les états membres de l'UE qui ont accueilli le plus de demandeurs d'asile. Il s'agit en l'occurrence des pays les plus peuplés de l'UE (Myria, 2019).

3.6. L'immigration et l'émigration, le solde migratoire belge

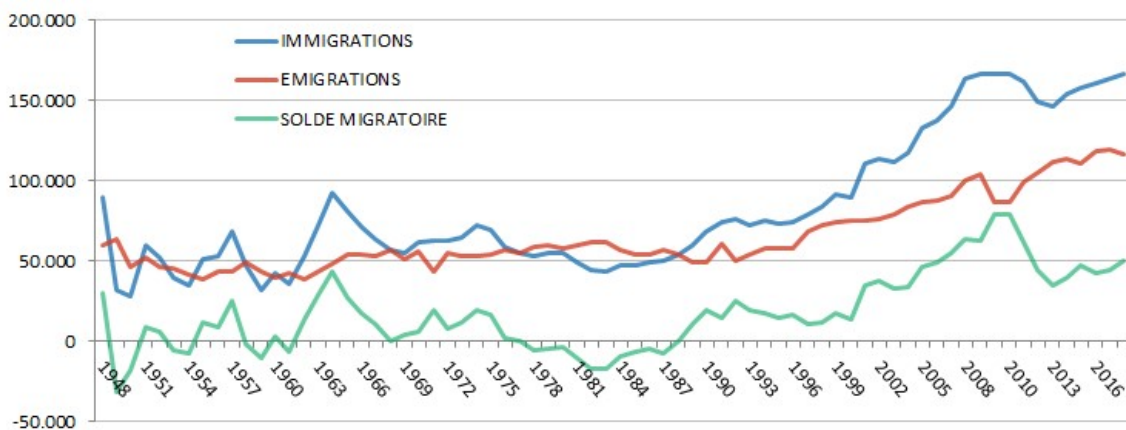


Figure 7 - Migrations totales en Belgique de 1948 à 2018 (STATBEL, 2018)

Une étude approfondie de Statbel (2018) reprend les chiffres d'immigration et d'émigration internationales en Belgique de 1948 à 2018. Nous remarquons certaines tendances dans ce graphique (*figure 7*). La première est observable de 1948 à 1961 où le solde migratoire – c'est-à-dire la différence entre l'immigration belge et l'émigration des ressortissants du Royaume – ne suit guère de logique et oscille entre le positif et le négatif dont la valeur la plus basse est un solde migratoire de -32.006 en 1949 et la valeur la plus haute est le solde migratoire de 29.863 en 1948. La moyenne annuelle du solde migratoire de cette période est de 730.

Dès l'année 1962 et ce, jusqu'en 1977, une deuxième tendance s'amorce. Cette période est bénéfique à l'immigration (augmentation moyenne annuelle de 3,33%) qui prend largement le pas sur l'émigration (augmentation moyenne annuelle de 1,82%). Cette

évolution de l'immigration se traduit par un solde migratoire positif tout au long de cette période et d'une moyenne annuelle du solde migratoire de 14.252 (Statbel, 2018).

De 1978 à 1988, une troisième tendance est apparente sur le graphique. Le solde migratoire est négatif durant toute cette période et la moyenne annuelle du solde migratoire est de -8.049. Cette période est caractérisée par une augmentation assez importante de l'émigration et une diminution de l'immigration (Statbel, 2018).

De 1989 à 2018, la quatrième tendance est un solde migratoire positif avec une augmentation assez forte de l'immigration (augmentation moyenne annuelle de 5,92%) et une augmentation plus tempérée de l'émigration (augmentation moyenne annuelle de 4,53%). La différence positive la plus frappante entre l'immigration et l'émigration est de 79.469 individus en 2010. Le solde migratoire annuel est en moyenne de 33.091 (Statbel, 2018).

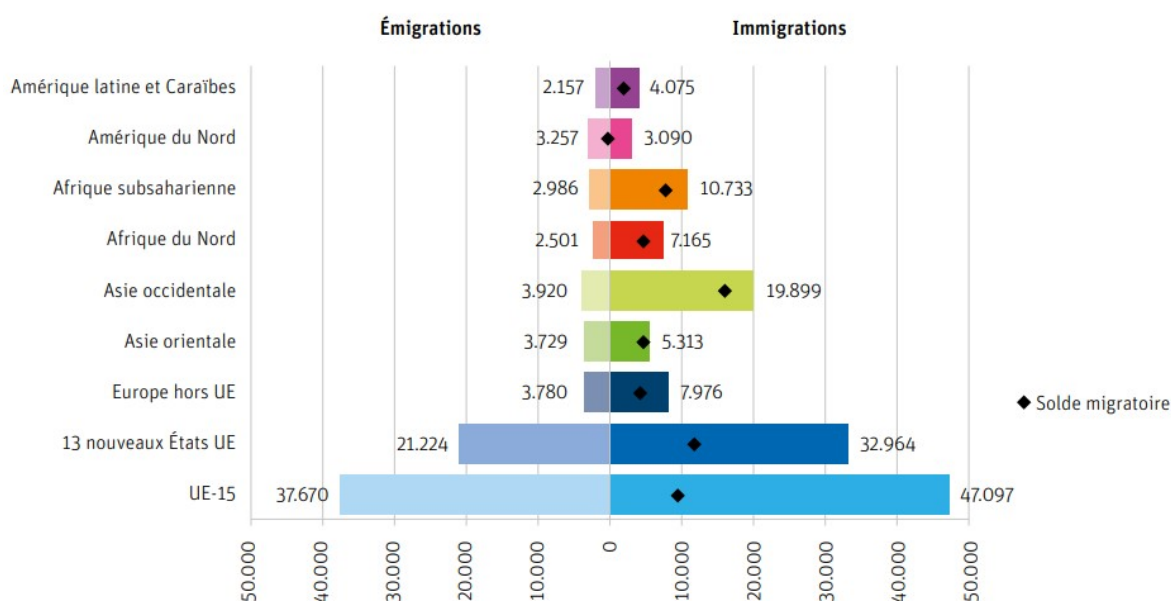


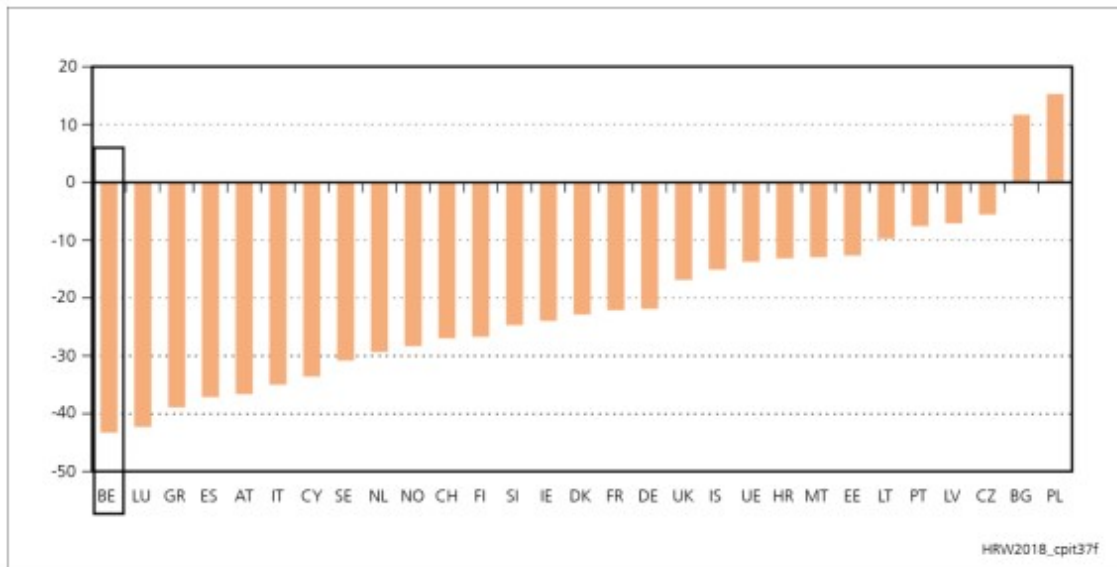
Figure 8 - émigration, immigration et solde migratoire des étrangers en 2017 - repris dans le rapport annuel Myria (2019, p34)

Selon cette figure 8, nous pouvons observer que la Belgique présente un pouvoir d'attraction plus grand pour les ressortissants d'autres pays ou régions du monde que les Belges ne soient attirés vers les autres parties du monde. Le solde migratoire reste positif pour toutes régions du monde mise à part l'Amérique du Nord pour laquelle le solde migratoire est légèrement négatif. (Myria, 2019).

3.7. La position occupée des migrants sur le marché du travail belge

Selon le rapport annuel du Conseil Supérieur de l'Emploi (CSE) (2018), la Belgique occupe la dernière place au niveau européen en matière d'intégration des migrants sur son marché du travail.

En effet, les migrants font face à de nombreux freins administratifs ou discriminants à l'accès à un emploi. Un peu plus de 60% des migrants hors UE estiment avoir eu des difficultés à trouver un emploi convenable et seulement 54% de la population en âge de travailler de première ou de deuxième génération issue de l'immigration occupe un emploi contre une moyenne européenne de 73,4% (CSE, 2018).



Source: Eurostat (EU-SILC).

1 La Hongrie, la Roumanie et la Slovaquie ont été enlevées de l'analyse en raison du manque de données relatives aux immigrés non-UE.

Figure 9 - écart salarial entre natifs et personnes nées en dehors de l'UE en comparaison internationale en 2018 - repris du rapport annuel du CSE (2018, p99)

La Belgique occupe également la dernière place européenne en matière d'écart salarial entre les natifs et les personnes nées en dehors de l'UE (figure 9). Cette étude (CSE, 2018) prend en compte uniquement les individus âgés de 20 à 64 ans exerçant une profession à temps plein. L'écart salarial entre natifs et migrants non-UE en Belgique est de plus de 40%. En comparaison aux autres pays présents dans l'étude, l'écart est relativement important, dépassant la moyenne de l'étude qui est d'environ 21%.

Selon une étude de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) (cité dans CSE, 2018), la qualification du migrant a également un impact sur l'écart salarial. Malgré

ce que l'on pourrait penser, plus la qualification du migrant est élevée, plus l'écart salarial augmente. En d'autres termes, l'écart salarial est plus faible entre les natifs et les migrants dans les métiers à faible qualification.

Un autre constat apparent est la surqualification des migrants pour le travail qu'ils prestent sur le territoire belge. L'Eurostat (cité dans CSE, 2018) met également en évidence le fait que plus de 20% des migrants sont dits « surqualifiés ». Ici également, la Belgique se trouve au-dessus de la moyenne des autres États de l'Union européenne. Cette surqualification provient essentiellement de la non-reconnaissance des diplômes et compétences acquis en dehors de l'Union européenne.

Décomposition globale	
Salaire moyen estimé des natifs	8 388€
Salaire moyen estimé des non-UE	6 468€
Écart	1 920€
Partie expliquée	20 %
Partie inexpliquée	80 %
Décomposition détaillée de la partie expliquée	
Genre	-3,2 %
Âge	-21,1 %
Niveau d'éducation	87,9 %
Région de l'employeur	-40,9 %
Branche d'activité	80,2 %
Année	-2,9 %

Sources: BCSS Datawarehouse, Eurostat (EFT modules ad hoc 2008 et 2014), calculs CSE.
 Note: * significatif à 90 %, ** significatif à 95 %, *** significatif à 99 %.

Figure 10 - décomposition de la différence salariale entre natifs et migrants non-UE entre 2008 et 2014 - repris du rapport annuel du CSE (2018, p102)

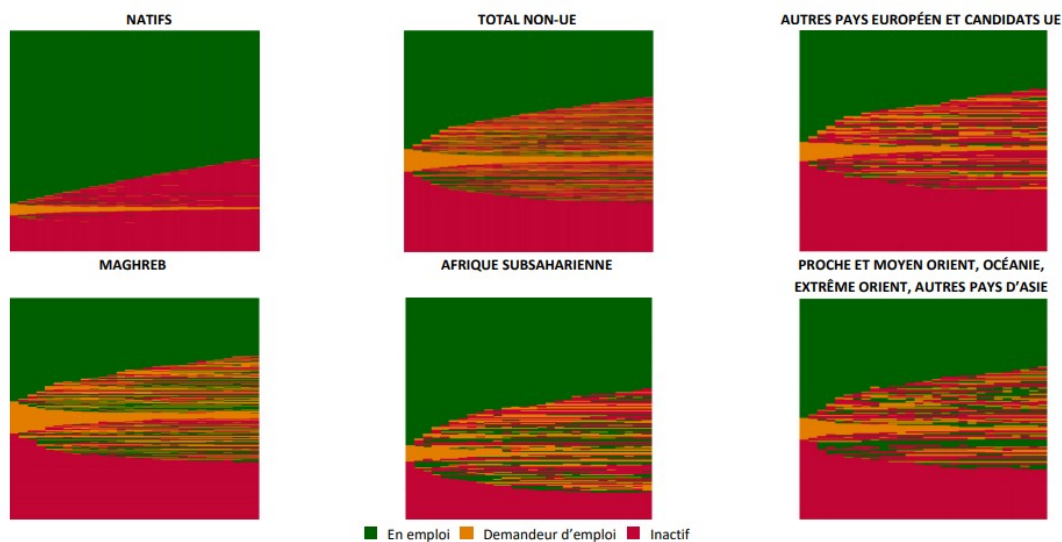
Une étude réalisée par la BCSS qui se base sur le modèle d'Oaxaca-Blinder (cité dans CSE, 2018) (*figure 10*) tente d'expliquer l'écart salarial entre les natifs et les personnes issues de l'immigration. L'échantillon de cette enquête porte sur les salariés âgés de 30 à 64 ans possédant un temps plein dans le secteur privé de 2008 à 2014.

Le salaire moyen trimestriel des natifs est de 8.388 euros, soit environ 2.796 euros brut par mois. Le salaire moyen trimestriel des salariés non-UE est de 6.468 euros, soit une différence trimestrielle de 1.920 euros par rapport aux natifs.

Selon les enquêtes de la BCSS (cité dans CSE, 2018), cet écart salarial peut être expliqué à 20% par les caractéristiques personnelles de l'individu. D'une part, le niveau d'éducation du migrant (87,9%) et la branche d'activité dans laquelle il va travailler (80,2%) peuvent expliquer cette différence de salaire. D'autre part, les caractéristiques d'âge, de

genre et de région de l'employeur ont un effet négatif sur l'écart. Cela signifie que le salaire des migrants devrait être supérieur dans ces cas-là. Néanmoins, il faut rester prudent avec les termes que l'on emploie. Ce n'est pas parce que 20% de l'écart salarial peut être expliqué que cela justifie cette différence.

Concernant la partie inexpliquée qui représente 80% de l'explication de l'écart salarial entre les natifs et les migrants hors UE, nous pouvons difficilement la décomposer et la quantifier car il s'agit de facteurs non observables qui peuvent influencer le niveau de salaire, comme, par exemple, la discrimination (CSE, 2018).



Sources: BCSS Datawarehouse Eurostat (EFT modules ad hoc 2008 et 2014), calculs CSE.

¹ Le groupe d'origine d'Amérique Latine ne sont pas présentés car la base de données ne contient pas suffisamment d'individus de ces origines pour que les parcours professionnels soient représentatifs. De même, l'analyse par raison d'immigration n'est pas faisable pour les mêmes raisons. L'Amérique du Nord est exclue de l'analyse en raison du fait que les travailleurs des institutions internationales ne sont pas repris dans les statistiques administratives de l'emploi.

Figure 11 - parcours professionnel en Belgique par groupe de pays de naissance de 2008 à 2014 - repris du rapport annuel du CSE (2018, p104)

L'écart salarial peut également être expliqué par le fait qu'un individu issu de l'immigration a un parcours professionnel plus instable qu'un natif (CSE, 2018).

Sur cette *figure 11*, réalisée par le CSE qui se base sur des chiffres de la BCSS et de l'Eurostat (cité dans CSE, 2018), chaque ligne représente un individu âgé de 30 à 64 ans au cours des années 2008 à 2014 en Belgique, montrant sa carrière professionnelle. Trois possibilités de statut, représentées par des couleurs différentes, sont possibles : en emploi (vert), demandeur d'emploi (jaune) et inactif (rose).

Le constat s'apprécie d'un simple regard : les natifs ont un parcours professionnel plus stable car il est moins hachuré que les autres graphiques. 32,5% des personnes d'origine étrangère ont travaillé au moins un trimestre sur la période de 2008 à 2014 et ont été au chômage pendant plus d'un an alors que cette proportion n'est que de 17,1% pour les natifs.

Même constat pour les personnes qui sont restées au chômage durant toute cette période : 4,4% pour les personnes d'origine étrangère contre 2,4% des natifs (CSE, 2018).

En moyenne, un Belge a connu vingt-et-un trimestres d'emploi, six trimestres d'inactivité et un trimestre de chômage au cours de cette période. Une personne d'origine étrangère a travaillé durant quatorze trimestres, est restée inactive dix trimestres et au chômage quatre trimestres (CSE, 2018).

Nous pouvons également remarquer que le taux d'inactivité chez les personnes nées à l'étranger et résidant en Belgique (46%) est supérieur à celui des natifs (25%). Ce chiffre de vingt-et-un points supérieur doit être nuancé, car il s'agit ici du statut administratif. Si nous prenons les chiffres de l'EFT (cité dans CSE, 2018) où ce sont les individus qui se déclarent comme inactifs, il ne s'élève plus qu'à 37%. De plus, la grande partie des personnes d'origine étrangère et inactives sont des femmes. 50% des femmes nées à l'étranger n'entrent pas sur le marché du travail en Belgique contre seulement 24% pour les hommes. Ils sont tous deux considérés comme inactifs. Le taux relativement élevé des femmes s'explique par l'incidence culturelle. 61% des femmes inactives sont mères au foyer alors que seulement 25% des natives le sont (CSE, 2018).

Parallèlement à cette instabilité du parcours professionnel et à l'écart salarial, le Conseil Supérieur de l'Emploi énonce le fait que les migrants n'occupent pas les mêmes emplois que les natifs. Ils se retrouvent dans certaines branches d'activité avec une rémunération moins importante que celle des personnes nées sur le territoire belge (CSE, 2018).

Nous remarquons qu'il y a une surreprésentation des migrants dans certaines branches d'activité. Selon les études de la BCSS de 2014 (cité dans CSE, 2018), voici les secteurs d'activité où la proportion du nombre de migrants non-UE est élevée : l'hébergement (28,8%), la construction (25,1%), la restauration (23,5%), la santé (21%), les aides-ménagères (20,8%), l'administration (17,8%)... La population issue de l'immigration est davantage touchée par les métiers présentant une certaine répétition et/ou une pénibilité des tâches à accomplir. Ces emplois sont également classés dans les métiers en pénurie, et donc ouverts à l'immigration.

3.8. Conclusion du premier chapitre

En conclusion de ce premier chapitre, nous pouvons constater que l'immigration belge suit une tendance depuis la fin des années 80 dont le solde migratoire est positif.

Si nous devons décrire le migrant-type venu sur le territoire belge, nous dirions qu'il est jeune (moyenne de 26 ans), souvent accompagné de sa famille, dont des enfants en bas âge, venu en Belgique pour des raisons fort variées (le regroupement familial est le principal motif, suivi du motif économique), avec un niveau de qualification souvent plus faible que la moyenne nationale et est majoritairement originaire d'un pays européen (deux tiers d'entre eux).

Il est bien évidemment difficile d'attribuer un profil-type aux migrants qui entrent sur le territoire de la Belgique, car leurs motivations à la migration sont fort différentes l'une de l'autre. Toutefois, il est possible, en simplifiant, de dégager quatre grandes formes de migrants : les migrants économiques qui viennent pour travailler sur le territoire, les migrants qui viennent pour un regroupement familial, les migrants qui viennent suivre une formation et les migrants forcés qui sont contraints de quitter leur pays pour diverses raisons.

L'accès au territoire reste difficile pour les migrants venus d'en dehors de l'espace Schengen avec l'octroi d'un titre de séjour. L'intégration au marché du travail, où l'individu doit être en possession d'un permis de travail, l'est tout autant.

La majorité des migrants économiques se voient confrontés à des obstacles dans l'accès à une profession et sont victimes de discrimination avec une rémunération bien inférieure à celle des natifs, une surqualification dans la profession qu'ils occupent, un parcours professionnel bien plus instable par rapport aux natifs du pays et un accès souvent limité à des emplois répétitifs et pénibles.

Ce premier chapitre remet en question certains stéréotypes véhiculés. Cependant, rappelons également que les chiffres de l'immigration sont déficients (absences de certaines informations, taux de fiabilité des enquêtes menées, études partielles, manque de similarité dans l'utilisation des indicateurs statistiques dans les différentes études...) et qu'il faut ainsi porter un regard critique et objectif sur ce phénomène en constant changement.

Chapitre II : les impacts de l'immigration belge sur le marché du travail

L'immigration actuelle possède certains avantages et inconvénients sur lesquels la majorité des scientifiques et des politiciens s'entendent. La question de l'impact de l'immigration sur le marché du travail et des finances publiques, quant à elle, fait l'objet de débats. Nous l'aborderons spécifiquement dans ce chapitre.

1. Les avantages de l'immigration

Selon les études de Frédéric Docquier et Hillel Rapoport (2007), l'immigration actuelle permet au pays d'accueil de diminuer la demande de travail dans les secteurs en pénurie à haute qualification et à faible qualification.

Elle permet également de rajeunir la population du pays d'accueil car l'immigration actuelle est constituée en moyenne d'une population plus jeune que celle du pays d'intégration (Docquier, Rapoport, 2007).

De plus, l'immigration permet un développement de la diversité culturelle sur le territoire d'accueil, ce qui accentue les investissements étrangers, les échanges financiers et commerciaux entre le pays d'origine et le pays d'accueil, tout en diversifiant les biens et services disponibles sur le territoire d'intégration puisque les migrants amènent avec eux leur bagage de connaissances et de savoir-faire (Docquier, Rapoport, 2007).

La question de l'impact de l'immigration sur les finances publiques fera l'objet d'un point spécifique plus loin dans ce travail.

2. Les inconvénients de l'immigration

Docquier et Rapoport (2007) estiment que l'immigration non-qualifiée contribue à augmenter les inégalités salariales entre les travailleurs diplômés et les non-diplômés, car ces migrants non-qualifiés vont altérer le niveau moyen de qualification du pays ou augmenter le taux de chômage des non-diplômés. Ainsi, les primes de qualification sont revues à la baisse.

Selon Borjas (1997, cité par Docquier & Rapoport, 2007), près d'un tiers des inégalités salariales dans la période de 1970 à 1997 aux États-Unis s'explique par le bas niveau de qualification des migrants en comparaison aux natifs américains.

De plus, même si les migrants consomment sur le territoire du pays d'accueil, ceux-ci perçoivent des prestations sociales pour eux et pour leur famille (Docquier, Rapoport, 2007).

Et enfin, si les migrants possèdent le droit de vote dans le pays d'accueil, ils contribuent à modifier les équilibres politiques et leurs choix sont bien souvent éloignés de ceux des natifs (Docquier, Rapoport, 2007).

3. Les impacts de l'immigration sur le marché du travail et sur les finances publiques

Près d'un belge sur deux (48%) estime que les migrants coûtent davantage aux finances publiques qu'ils ne contribuent au budget de l'État. D'après ce sondage rapporté de la septième vague de l'ESS (cité dans Lafleur & Marfouk, 2017), une variation des résultats est perceptible en fonction de l'endroit où l'enquête a été réalisée sur le territoire : 52% des Wallons estiment que les personnes issues de l'immigration coûtent davantage qu'ils ne rapportent à l'État, 47% des Flamands partagent cette opinion, contre 40% des Bruxellois.

Selon Lafleur et Marfouk, cet avis provient du fait que les migrants sont davantage exposés au risque d'être au chômage qu'un natif et ont, proportionnellement, plus d'enfants. Après déduction, un Belge sur deux en conclut qu'il y a plus de dépenses que de gains à accueillir des personnes issues de l'immigration. Néanmoins, les migrants forment une population plus jeune que les natifs et sont donc surreprésentés dans la population active. Par conséquent, ils sont ainsi potentiellement plus enclins à subir le chômage mais aussi à travailler et cotiser pour le système social (Lafleur, Marfouk, 2017).

Pour mesurer l'impact de l'immigration sur le système de protection sociale en Belgique, Lafleur et Marfouk ont réalisé des recherches sur le coût des prestations sociales qui incombent à l'État lors de l'intégration des personnes issues de l'immigration et des allocations données dans le cadre d'un chômage, allocations familiales, aides sociales et financières en comparaison aux versements des cotisations sociales et aux impôts payés pour les activités rémunérées qu'occupent les travailleurs-migrants sur le sol belge. Ces résultats

de recherche se basent sur les chiffres de 2013 de l'OCDE dont la majorité des pays (20 sur 27), incluant la Belgique, présentent une différence positive entre les versements des migrants auprès du système de protection sociale et les dépenses des aides sociales pour les personnes issues de l'immigration. Pour le cas de la Belgique, le résultat positif correspond à 0,75% du produit intérieur brut du pays, ce qui correspond à un montant équivalent à trois milliards d'euros (Lafleur & Marfouk, 2017).

Concernant l'accueil des demandeurs d'asile et des migrants illégaux, l'ouverture et l'entretien des centres d'accueil représentent un coût direct sur le budget de l'État. En 2015, le montant octroyé à Fedasil s'élève à trois cent millions d'euros (Lafleur & Marfouk, 2017). Fedasil (2018) précise qu'un migrant accueilli dans ses centres coûte en moyenne cinquante euros par jour pour couvrir toutes les dépenses durant l'année 2018.

Toutefois, ces chiffres doivent être nuancés pour quatre raisons, selon Lafleur et Marfouk (2017). Premièrement, ce montant de trois cent millions d'euros ne correspond qu'à 0,14% du budget octroyé aux administrations publiques.

Deuxièmement, cette somme est, d'une certaine manière, directement réinjectée dans l'économie du pays, car la majeure partie de ce budget est destinée à payer les salaires du personnel en charge de l'asile, ainsi que toutes les dépenses relatives en biens et en services auprès d'autres entreprises privées ou publiques (Lafleur, Marfouk, 2017). Des études récentes (Fondation Cecin'estpasunecrise, 2018) montrent même que l'immigration rapporte en moyenne 3.500 euros de rentrées fiscales par individu par an.

Troisièmement, la Belgique a comptabilisé ses dépenses de l'accueil des migrants en tant qu'aide publique au développement (APD)¹ alors que dans la plupart des pays de l'OCDE, ce type de coût entre dans les dépenses publiques.² Cela signifie que la Belgique est, elle-même, la principale bénéficiaire de cette aide.

Quatrièmement, les résultats d'une étude réalisée par l'ULB et la KUL démontrent que plus de la moitié des demandeurs d'asile travaillent en Belgique dans les quatre ans qui ont suivi la reconnaissance de leur statut de réfugié. Si le temps d'attente d'octroi du statut

¹ L'APD est une aide que tous membres de l'OCDE doit fournir pour les pays en voie de développement et correspond en moyenne à 0,7% du PIB du pays donateur. Concernant la Belgique, le pays devait atteindre ces 0,7% d'ici 2010. Ce chiffre n'est toujours pas atteint et est de 0,49% en 2016 (Lafleur, Marfouk, 2017)

² La comptabilisation de l'accueil des migrants en tant qu'APD est autorisée par l'OCDE à condition qu'elle n'excède pas un an après l'arrivée de l'individu dans le pays hôte (Lafleur, Marfouk, 2017).

de réfugié était diminué, les dépenses pourraient être réduites, car un individu en attente du statut de réfugié ne peut entrer sur le marché du travail (Lafleur, Marfouk, 2017).

Les économistes Greenstone et Looney (2010) ont réalisé des recherches sur l'impact de l'immigration aux États-Unis. De la même manière que les chercheurs et professeurs Lafleur et Marfouk (2017), leur enquête débouche sur le même constat malgré le fait que celle-ci est réalisée sur les États-Unis : l'immigration améliore faiblement mais positivement les salaires et ne représente pas une charge importante pour le budget des finances publiques.

Selon ces économistes (Greenstone et Looney, 2010), les migrants paient davantage en cotisations sociales et en impôts qu'en allocations. De plus, les personnes issues de l'immigration, malgré le fait que seulement 11% de ces individus sont considérées comme hautement qualifiés et 30% ne sont pas qualifiés, sont plus enclines à créer des entreprises (30% de plus) ou à déposer un brevet (trois fois plus) en comparaison avec les natifs américains.

Ainsi, ils créent des emplois et augmentent le niveau de vie des Américains car, selon leurs études, les travailleurs-migrants proposent leurs services ou leurs biens à vendre à des prix plus faibles que ceux des natifs et ont une flexibilité horaire plus importante. Ces deux paramètres s'expliquent par le fait que les migrants souhaitent s'intégrer dans la société du pays d'intégration. Les deux parties sont donc gagnantes car cela permet également d'augmenter le pouvoir d'achat des natifs (Greenstone et Looney, 2010).

Amnesty international (2017) a également établi un rapport d'analyse sur le coût occasionné par l'immigration en Belgique. Leurs recherches les amènent à considérer, premièrement, que ce phénomène est bénéfique pour les finances publiques ; deuxièmement, que les coûts de l'accueil des réfugiés sont remboursés par l'apport en cotisations sociales endéans les trois ans ; et enfin, que, dès 2020, les vagues migratoires à destination de la Belgique généreront 0,1% de croissance supplémentaire.

De plus, Amnesty international (2017) précise aussi que le blocage des frontières représente un coût important dans les dépenses de l'Union européenne. En 2016, le budget dédié à l'agence Frontex s'élève à 254 millions d'euros. L'UE prévoit d'élever ce montant à trois milliards d'euros pour augmenter la « sécurité ».

Néanmoins, plusieurs travaux (Auerbach & Oreopoulos, 2000 ; Storesletten, 2000 ; Bonin et al., 2000 ; Collado et al., 2001 ; Chojnicki, 2004, cités dans Docquier, Rapoport,

2007) réalisés sur plusieurs pays européens et sur les États-Unis montrent que l'immigration non-qualifiée apporte moins à l'État qu'une immigration qualifiée, car cette première engendre davantage de transferts sociaux et contribue moins aux finances publiques.

Frédéric Docquier (2013) a également réalisé une étude approfondie sur l'impact de l'immigration sur les finances publiques et sur le marché du travail. Ses analyses reposent sur un cadre de référence qu'il nomme « modèle à proportions de facteurs ».

Ses études sur base de ce modèle mathématique démontrent un effet faible et positif de l'immigration sur les salaires et l'emploi des natifs, que ce soit en fonction des recherches les plus pessimistes ou les plus optimistes en la matière. Selon les études menées entre 1990 et 2000, une variation positive des revenus des natifs de 0 à 1% est observable à l'aide de ce modèle (Docquier, 2013).

Les recherches effectuées durant les années 2000 à 2007 établissent un constat similaire avec une variation plus faible (0 à 0,5%) (Docquier, 2013).

Le modèle à proportions de facteurs permet également de calculer les impacts de l'émigration sur les revenus et l'emploi des natifs. En opposition aux résultats obtenus pour l'immigration, l'émigration diminue les revenus des natifs dans tous les pays ressortissants de l'UE15 (Docquier, 2013).

Dans le cas de la Belgique, l'émigration fait varier à la baisse les salaires de 0,5% du personnel natif hautement qualifié, de 0 à 0,4% des travailleurs natifs moyens et de 0 à 0,8% des moins qualifiés. L'impact est plus important dans les pays à forte émigration comme l'Irlande, le Portugal ou encore le Royaume-Uni. Ces résultats négatifs de l'émigration s'expliquent par le fait qu'une part relativement importante des émigrés belges se constituent d'une population qualifiée, soucieuse de trouver une opportunité en terme d'emploi dans un pays où les rémunérations sont plus élevées. Ce phénomène d'émigration qualifiée est communément appelé « la fuite des cerveaux » (Docquier, 2013).

Pays	Taux d'immigration (tous)			Taux d'immigration (non-OCDE)			Taux d'émigration		
	IMR (All)	IMR (Col)	Col/All	IMR (All)	IMR (Col)	Col/All	EMR (All)	EMR (Col)	Col/All
ALL	2.64 %	3.91 %	1.48	0.90 %	1.65 %	1.83	0.20 %	1.37 %	6.78
AUT	9.35 %	7.87 %	0.84	3.42 %	2.11 %	0.62	0.32 %	2.03 %	6.42
BEL	2.63 %	5.68 %	2.16	1.69 %	2.40 %	1.42	0.51 %	2.91 %	5.71
DAN	2.54 %	2.95 %	1.16	1.82 %	1.57 %	0.86	0.30 %	2.22 %	7.29
ESP	3.32 %	5.80 %	1.75	2.02 %	3.28 %	1.63	0.06 %	2.92 %	51.29
FIN	1.74 %	2.34 %	1.35	0.65 %	0.70 %	1.08	0.02 %	2.95 %	181.92
FRA	0.81 %	3.38 %	4.15	1.01 %	1.89 %	1.86	0.44 %	1.31 %	2.97
GRE	0.24 %	0.34 %	1.38	0.19 %	0.21 %	1.13	0.25 %	4.57 %	18.62
IRL	7.60 %	28.02 %	3.68	1.65 %	6.12 %	3.72	-4.23 %	23.30 %	-5.51
ITA	1.00 %	1.08 %	1.08	0.73 %	0.57 %	0.79	-0.29 %	1.63 %	-5.72
LUX	12.53 %	16.47 %	1.31	3.03 %	2.17 %	0.72	0.73 %	3.92 %	5.40
PB	2.39 %	6.60 %	2.76	1.77 %	3.16 %	1.78	0.61 %	2.94 %	4.84
POR	1.55 %	2.99 %	1.93	1.23 %	1.76 %	1.43	3.09 %	12.57 %	4.06
SUE	2.66 %	6.63 %	2.49	2.59 %	4.29 %	1.65	0.82 %	2.30 %	2.79
UK	2.13%	11.26%	5.30	1.64%	6.13%	3.74	0.40%	6.36%	16.04

Figure 12 - le taux d'immigration et d'émigration des pays de l'UE15 de 1990 à 2000 - repris de Docquier (2013)

Le modèle à proportions de facteurs permet également de calculer en pourcentage la variation de l'offre de travail impactée par l'immigration représentée sur la *figure 12*. La variable IMR (All) est la variation de l'offre totale de travail influencée par l'immigration de 1990 à 2000. La variable IMR (Coll) représente le taux de variation de la force de travail qualifiée qui est, de nouveau, impactée par l'immigration. Le résultat Coll/All est le rapport entre ces deux variables. Si ce résultat est supérieur à l'unité, cela signifie que l'immigration a un impact positif sur l'évolution de l'offre de travail qualifiée. Ou, en d'autres termes, si IMR (All) est supérieur à IMR (Coll), la proportion de qualifiés dans le pays est positive (Docquier, 2013).

Dans la plupart des pays de l'UE15, ce ratio Coll/All d'immigration dépasse l'unité. L'immigration a donc un effet économique positif dans la majorité de ces pays au niveau de la proportion de qualifiés, mise à part l'Autriche (ratio de 0,84) (Docquier, 2013).

Les résultats peuvent varier entre le taux d'immigration totale et celui de l'immigration hors OCDE. De manière générale, on remarque que l'immigration hors OCDE amène un ratio plus faible que l'immigration totale, à part dans le cas de l'Allemagne qui semble bénéficier d'une immigration hors OCDE qualifiée. Certains pays, comme l'Autriche, le Danemark, l'Italie et le Luxembourg voient leur ratio inférieur à l'unité et donc une proportion en baisse de personnes qualifiées dans leur économie (Docquier, 2013).

Concernant la Belgique, les résultats démontrent un ratio supérieur à l'unité, tant dans l'immigration totale que dans l'immigration hors OCDE. L'immigration a donc un effet bénéfique sur le nombre de qualifiés qui évoluent sur le territoire belge (Docquier, 2013).

4. Conclusion du chapitre II et les biais de ces études

Selon les différentes études proposées dans ce chapitre II (Amnesty international, 2017 ; Docquier, 2013 ; Docquier & Rapoport, 2007 ; Fedasil, 2018 ; Fondation Cecin'estpasunecrise, 2018 ; Greenstone & Looney, 2010 ; Lafleur & Marfouk, 2017), le constat reste similaire : l'immigration favorise l'augmentation des salaires des natifs, des recettes de l'État, du taux de qualification de la population native et étrangère, de la diversité culturelle, des biens et services disponibles sur le marché et d'un développement de l'initiative personnelle des migrants qui augmentent l'offre de travail.

Toutefois, Docquier et Rapoport (2007) précisent que l'immigration non-qualifiée ne contribue pas autant aux finances publiques que l'immigration qualifiée.

Frédéric Docquier (2013) insiste sur le fait que l'immigration ne devrait pas être la préoccupation majeure des politiques. Ils pourraient plutôt se concentrer sur la problématique de l'émigration, qui, elle, a un effet néfaste sur les finances publiques et sur le marché du travail.

Selon Docquier et Rapoport (2007), l'immigration peut avoir des conséquences sur le taux d'emploi des natifs si nous considérons que le nombre d'emplois reste fixe et que les migrants n'entreprennent aucune action favorisant la création de nouveaux postes. En effet, cela signifierait que les travailleurs-migrants occupent des emplois de natifs. Mais il n'en est rien puisque l'immigration économique accentue l'entreprenariat et la création de nouveaux emplois.

De plus, malgré le fait que l'immigration suit une tendance à la hausse dans nos régions, elle est particulièrement instable, car elle est influencée par des phénomènes multiples, qu'ils soient internes ou externes au pays d'accueil.

En outre, les raisons qui poussent les citoyens à partir sont de plus en plus nombreuses. Cette multiplication de motifs à l'immigration et de statuts donnés aux migrants complexifie la compréhension de ce concept, car elle ne peut donc être entendue comme un phénomène au singulier. En d'autres termes, il existe donc diverses immigrations et non pas

une immigration unique. Cette diversité d'immigrations n'est pas souvent clarifiée dans les études abordées dans ce chapitre et ces dernières évoquent les résultats de la moyenne de ces différentes immigrations. Ainsi, l'immigration est un sujet soumis à grand nombre de facteurs. Et, par voie de conséquence, à un grand nombre de données. Celles-ci pouvant être interprétées selon le but poursuivi par l'analyste.

Chapitre III : les recommandations des politiques publiques

1. Le résultat des politiques actuelles d'immigration

L'Europe manque d'une stratégie cohérente pour faire face aux migrations actuelles, et traite l'entrée des migrants au hasard, selon le Geopolitical Intelligence Services (GIS, 2017). Ses études montrent que les pays auraient intérêt à accroître leur capacité à absorber ces flux. L'Europe, comptant plus ou moins cinq cent millions d'individus, pourrait accueillir annuellement 1,5 millions de migrants sans que cet afflux soit néfaste pour l'économie européenne. Ce nombre correspond par ailleurs à la baisse annuelle de la population en âge de travailler. En effet, il est nécessaire de maintenir un nombre suffisant de travailleurs pour garantir le bon fonctionnement de la sécurité sociale et pour contrer le phénomène de vieillissement de la population européenne.

Toutefois, les dirigeants européens font preuve d'un certain scepticisme et conservent, comme le précise le GIS (2017), des « systèmes d'exclusion sociale » qui empêchent les migrants de trouver du travail et de mener une vie indépendante.

Ce système de politique d'exclusion ne favorise bien évidemment pas une intégration complète de l'individu sur le marché du travail et dans la société, de manière générale. Dans ce cas-ci, nous considérons le terme « intégration » comme étant un processus au cours duquel la communauté tout entière, migrants et non-migrants, participe à la création d'une société harmonieuse (Unamur, 2016).

Plutôt que de s'attaquer aux causes profondes du problème des migrants ou de modifier ses institutions pour intégrer davantage d'individus, l'Union européenne s'est concentrée sur les accords bilatéraux avec des États comme la Turquie, l'Éthiopie et la Libye. Grâce à ces « partenariats migratoires », l'UE apporte un soutien financier aux pays qui accueillent des réfugiés et les empêchent d'atteindre les rives européennes. L'Europe pourrait adopter une attitude plus proactive dans l'identification des causes racines des migrations.

Seule parmi les dirigeants de l'UE, la chancelière allemande Angela Merkel a reconnu que l'UE doit s'attaquer au problème des migrations massives par une approche géopolitique globale (GIS, 2017).

2. L'intégration : vecteur d'opportunités pour l'économie

Lafleur et Marfouk (2017) précisent dans leur étude qu'une politique qui favorise l'intégration des migrants sur le marché du travail maximise les gains de l'immigration pour l'État, pour les natifs et pour les migrants.

En effet, la maximisation des gains de l'immigration doit passer par l'intégration. C'est en tout cas l'avis de la directrice du FMI, Christine Lagarde (2016), qui déclare « l'augmentation actuelle du nombre de réfugiés est un défi à fort potentiel économique. Les réfugiés sont des entrepreneurs, des enseignants, des ingénieurs et des travailleurs de tous types. Avec des politiques appropriées, cette riche source de capital humain peut être mise à profit pour tout le monde. » (Lagarde, 2016).

D'après Christine Lagarde (2016), un taux d'intégration élevé équivaut à un impact économique positif, tandis qu'un manque d'intégration entraîne une croissance plus faible, un chômage plus élevé et une dette publique plus importante.

Selon Denis Dreschler et Jason Gagnon (2008), le phénomène d'immigration fait partie intégrante du processus de mondialisation et comprend des enjeux essentiels à saisir pour l'économie de chaque pays car l'immigration, au contraire de l'émigration, compense largement ses coûts. Ils précisent qu'à l'heure actuelle, le potentiel de ce phénomène est inexploité.

3. Conclusion du Chapitre III

L'intégration est donc le moteur à promouvoir pour maximiser les gains de l'immigration. Il apparaît donc essentiel dans ce contexte actuel de privilégier les politiques d'intégration plutôt que d'exclusion.

Conclusion générale

Ce travail de recherche a tenté d'apporter une vision plus réaliste de la situation de l'immigration en présentant les faits nus, dépourvus des réponses émotionnelles véhiculées par certaines personnalités politiques ou médiatiques.

Une réponse claire à la question de l'impact de l'immigration sur le marché du travail peut difficilement être apportée car la migration actuelle devient de plus en plus complexe à traiter, à cause des raisons de départ multiples, des indicateurs statistiques de plus en plus nombreux et qui peuvent donner une image de l'immigration faussée, des politiques nationales et européennes qui minimisent les apports de l'immigration et une administration parfois trop lente pour apporter un éclairage pertinent de la situation.

Toutefois, au vu des différentes études abordées dans cette partie de mémoire, l'immigration semble être un vecteur d'opportunités pour les finances publiques et, dans la plupart des cas, a un impact neutre, voire légèrement positif sur le marché du travail et sur les recettes de l'État. Elle permet ainsi l'augmentation des salaires, la croissance de la proportion de qualifiés sur le marché du travail et un développement de l'entrepreneuriat.

À contrario, l'émigration est néfaste pour les finances publiques et pour le marché du travail car il semble que les migrants quittant la Belgique sont proportionnellement plus qualifiés que la moyenne nationale. Cela engendre une baisse des salaires et une diminution de la proportion de qualifiés et de l'entrepreneuriat. Notons que le cas l'émigration pourrait faire l'objet d'un travail de recherche en tant que tel.

L'immigration non qualifiée reste également moins avantageuse que l'immigration qualifiée, car elle contribue moins au système social qu'elle n'en bénéficie. Certains auteurs (Docquier, 2013 ; Dreschler, Gagnon, 2008) suggèrent une politique plus sélective de l'immigration afin de favoriser les opportunités inexploitées de celle-ci.

Pour développer l'apport des migrants au sein de la Belgique, il paraît nécessaire de passer par une intégration. Le Prince Michael du Liechtenstein s'est exprimé devant la presse en 2015, suite aux migrations importantes de cette année-là (un million de réfugiés vers l'Europe) : «La possibilité d'un emploi est l'ingrédient le plus essentiel à l'intégration. Le travail donne fierté, espoir et stabilité. » (cité dans GIS, 2017).

Le manque d'intégration des migrants en Belgique est perceptible au niveau de l'écart salarial relativement important avec les natifs, la surqualification des migrants par

rapport au travail qu'ils présentent, les types d'emplois dans lesquels ils se retrouvent, la non-reconnaissance de leur diplôme, les obstacles qu'ils affrontent pour entrer sur le marché du travail, l'instabilité de leur parcours professionnel, le taux d'emploi plus bas que celui des natifs et les différentes discriminations qu'ils subissent.

Rappelons que ce phénomène s'amplifie. L'immigration représente l'un des grands enjeux de notre siècle et un potentiel important de développement économique au niveau planétaire. Comme le précisent Dreschler et Gagnon (2008), il apparaît stérile de discuter de bloquer les frontières des pays à l'immigration alors qu'elle apporte des solutions aux problèmes sociétaux du monde occidental.

Bibliographie

- Balboni, J. (2018). Mythes et réalités de l'immigration en Belgique : Chronique d'une année de feu et de fureur autour du thème de l'immigration, jusqu'au départ de l'icône Theo Francken. Beaucoup de bruit pour rien?, consulté sur <https://www.lecho.be/dossiers/1819/chiffres-immigration-belgique.html>
- Cgra (2018). Statistiques d'asile – bilan 2018. Consulté sur <https://www.cgra.be/fr/actualite/statistiques-dasile-bilan-2018>
- Conflit syrien pour les nuls (2017). de la révolution à la guerre civile. Consulté sur <https://www.leconflitsyrienpourlesnuls.org/document/i-de-la-revolution-a-la-guerre-civile/>
- Conseil supérieur de l'emploi (CSE) (2018). Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique : rapport 2018. (pp. 49-104). Consulté sur <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=47938>
- Courrier diplomatique (2017). Où est la diplomatie dans le monde ?. Consulté sur <https://www.courrierinternational.com/grand-format/carte-ou-en-est-la-democratie-dans-le-monde>
- Da Silva, M. (2015). Un éclairage radical du conflit israélo-palestinien. dans le Monde Diplomatique. Consulté sur <https://blog.mondediplo.net/2015-12-07-L-Impossible-Neutralite-un-eclairage-radical-du>
- Docquier, F. (2013). Migrations internationales et marché du travail dans l'UE15: enseignements des modèles à proportions de facteurs. In Reflets et perspectives de la vie économique : tome LII. (pp. 19-38). Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2013-4-page-19.htm?contenu=article>
- Docquier, F., Lohest, O. & Marfouk, A. (2006). Union européenne et migrations internationales : l'UE15 contribue-t-elle à l'exode des travailleurs qualifiés ?. Consulté sur <https://perso.uclouvain.be/frederic.docquier/filePDF/DLM-RevEco.pdf>
- Docquier, F. & Rapoport, H. (2007). L'immigration qualifiée, remède miracle aux problèmes économiques européens?. In Reflets et perspectives de la vie économique

: tome XLVI. (pp. 95-111). Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2007-1-page-95.htm>

Dreschler, D. & Gagnon, J. (2008). Les migrations, une source de développement à exploiter. Dans *Annuaire suisse de politique de développement*. Consulté sur https://journals.openedition.org/aspd/172?fbclid=IwAR1FJbtf_yvg8_k_U6jXMBmhGpvJQ5wiGOeBFJiXGwxHCviTRxnbPBwdBDw#quotation

Fondation Cecin'estpasunecrise (2018). Combien coûte l'immigration en Belgique ? [fichier video] consulté sur <https://www.youtube.com/watch?v=MGH5W7DliKQ>

FOREM (2019). Métiers en tension de recrutement : listes des métiers/fonctions critiques et en pénurie. Consulté sur https://www.leforem.be/MungoBlobs/1391456911465/20190701_Analyse_Liste_2019_Metiers_en_tension_de_recrutement_en_Wallonie.pdf

Geopolitical Intelligence Services (GIS) (2017). Europe's migration impasse. Consulté sur <https://www.gisreportsonline.com/gis-dossier-europes-migration-impasse,politics,2354.html>

Greenstone, M. & Looney A. (2010). Ten economic facts about immigration. In *The Hamilton Project* by Brookings institute. Consulté sur https://www.hamiltonproject.org/assets/legacy/files/downloads_and_links/09_immigration.pdf

Hermia, J-P. & Sierens, A., Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse [IBSA] (août 2017). Belges et Étrangers en Région bruxelloise, de la naissance à aujourd'hui. Consulté sur http://ibsa.brussels/fichiers/publications/focus-de-ibsa/focus_20_aout_2017

IWEPS (2018). Population et santé: population étrangère. Consulté sur https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/03/D014-POP.ETR-032020_full1.pdf

Lafleur, J-M. & Marfouk, A. (2017). Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle. Coll. Carrefours 9. (pp. 17-20 & 97-102). Louvain-la-Neuve: Academia l'Harmattan.

- Lagarde, C. (World Economic Forum) (2016). Global Solutions to global migration [Fichier vidéo] Consulté sur <https://www.youtube.com/watch?v=2LdoDsZmLns>
- Musée de l'histoire de l'immigration (2020). La mondialisation accélère-t-elle les migrations ?. Consulté sur <https://www.histoire-immigration.fr/questions-contemporaines/les-migrations/la-mondialisation-accelere-t-elle-les-migrations>
- Myria (2018). Rapport annuel : la migration en chiffres et en droits. Consulté sur <https://www.myria.be/files/FR2018-2.pdf>
- Myria (2019). Rapport annuel : la migration en chiffres et en droits. (pp. 29-60). Consulté sur https://www.myria.be/files/Myria_RAMIG-FR_2019-AS-gecomprimeerd.pdf
- OCDE (2019). Les migrations humanitaires reculent, contrairement aux migrations familiales et de travail qui s'inscrivent en hausse. Consulté sur <https://www.oecd.org/fr/migrations/les-migrations-humanitaires-reculent-contrairement-aux-migrations-familiales-et-de-travail-qui-s-inscrivent-en-hausse.htm>
- Réa, A. & Tripier, M. (2008). Sociologie de l'immigration. Coll. Repères Sociologie. (pp. 5-6 & 28-30). Paris : La découverte.
- Rodier, C. (2016). Migrants et Réfugiés: réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents. (pp. 33-35). Paris : La Découverte.
- Service Public Fédéral Intérieur [IBZ] (2020). Quel type de visa demander ? Consulté sur https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Guidedesprocedures/Pages/Quel_type_de_visa_de_mander.aspx
- STATBEL (2018). Migrations internationales totales de 1948-2018. Consulté sur <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations#figures>
- Statistiek vlaanderen (2018). Bevolking naar nationaliteit. Consulté sur <https://www.statistiekvlaanderen.be/nl/bevolking-naar-nationaliteit>
- Toupie (2020). Définition de la globalisation. Consulté sur <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Globalisation.htm>
- Unamur (2016). Des étudiants en Géographie proposent des solutions pour améliorer la politique migratoire européenne [fichier vidéo]

https://www.youtube.com/watch?v=Q2jB0W2EzOA&fbclid=IwAR1wl2TiYXcYy5HKQLnAWCv1-yiRSwdCc_7D463PS85mmgp-S-GqVZGrXP8

Unia (2008). Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique : rapport statistique et démographique 2008. Consulté sur https://emnbelgium.be/sites/default/files/publications/migration_et_population_issue_de_limmigration_en_belgique.pdf

Wihtol De Weden, C. (2019). Les migrations au XXIe siècle [Fichier vidéo] Consulté sur <https://www.youtube.com/watch?v=qQwwhVSySGQ&t=480s>

Université Catholique de Louvain
**FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, POLITIQUES
ET DE COMMUNICATION**

PAPER II
**EXPLICATIONS SOCIO-HISTORIQUES DE LA CONTRADICTION
ACTUELLE ENTRE LE DURCISSEMENT DES POLITIQUES
D'IMMIGRATION ET L'AUGMENTATION DES FLUX MIGRATOIRES**
MÉMOIRE

par Gaëtan Thauvoye

Promoteur : Matthieu DE NANTEUIL

Travail présenté dans le cadre du cours de
mémoire TRAV2950

Année académique 2019-2020

Déclaration sur l'honneur

En rendant ce travail, je déclare sur l'honneur que celui-ci respecte les normes de l'UCL en matière de plagiat. Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens. Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation (voir <http://www.uclouvain.be/plagiat>). En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

Table des matières

Introduction	40
Perspectives de recherche : les mutations sociales de l'immigration au travers des sociétés industrielle et post-industrielle.....	42
Clarification des concepts : discrimination, société industrielle et post-industrielle.....	42
Chapitre I : les migrations de la société industrielle : historique et discriminations.....	44
1. De la constitution belge à la fin du XIX ^e siècle.....	45
1.1. Belgique, terre d'émigration	45
1.2. L'asile.....	47
1.3. La perception de l'étranger par le gouvernement belge.....	48
2. De la fin du XIX ^e siècle à la Première Guerre Mondiale	49
2.1. D'une politique de contrôle à une politique sélective, moralisatrice et instrumentale	49
2.2. Transition politique majeure et perception des Flamands par les Wallons.....	50
2.3. Première vague migratoire	52
2.4. Les travailleurs-migrants en temps de grèves	53
2.5. Les prémices de la sociologie de l'immigration : théorie du cycle organisation-désorganisation-réorganisation.....	54
3. L'entre-deux-guerres	57
3.1. Des mesures de contrôle dans l'accueil des étrangers : vers une politique protectionniste	59
4. De 1945 à 1974 : de l'Après-Guerre à la crise pétrolière.....	60
Chapitre II : les migrations de la société post-industrielle : historique et discriminations..	63
1. De 1974 à la fin des années 80 : une crise marquée par la désindustrialisation qui met fin aux recrutements extérieurs	63
1.1. La perception de l'étranger et les politiques de rejet	64
2. De la fin des années 80 à aujourd'hui : contradiction entre reprise de l'immigration et durcissement des politiques d'entrée sur le territoire.....	64
2.1. Les grandes tendances actuelles.....	64
2.2. Durcissement des politiques migratoires.....	66
2.3. Sentiment d'appartenance et sentiment d'acceptation	67
Conclusion générale	68
Bibliographie	70

Introduction

Dans ce travail de recherche, le phénomène d'immigration en Belgique est analysé sous une perspective socio-historique. Le but sera d'apporter un éclairage sur la contradiction actuelle entre un durcissement des politiques d'immigration et l'augmentation des flux migratoires.

Cette perspective socio-historique permet d'établir une rétrospective de l'immigration afin comprendre comment cette tension s'est construite au cours de l'histoire de la Belgique.

Nous verrons au fil de ce travail de recherche que la perception vis-à-vis de l'étranger aura de profondes conséquences sur les politiques d'immigration dans l'histoire belge. La manière dont on perçoit l'étranger peut aussi entraîner des discriminations à l'égard des migrants. Ces discriminations seront également un élément central de cette recherche permettant de comprendre l'évolution du paradoxe explicité précédemment.

L'immigration est un thème relativement sensible, suscitant de l'incompréhension, de la colère et parfois même de la peur, engendrant de temps en temps des discours de haine ou de rejet.

Les préoccupations de la population belge et européenne sont perceptibles dans les résultats du sondage réalisé par la Commission européenne (2019). Dans cette étude, il était demandé aux populations de citer les deux problèmes majeurs auxquels est confrontée l'Union Européenne (UE) et qui les préoccupent le plus. Les résultats de ce sondage révèlent que l'immigration vient en tête avec 34% des votes, bien avant le changement climatique (22%), la situation économique (18%), les finances publiques (18%), le terrorisme (18%), l'environnement (13%), le chômage (12%), l'influence de l'UE dans le monde (12%), la hausse des prix (10%), l'insécurité (9%), l'approvisionnement en énergie (5%), les pensions (4%) et les impôts (4%).

L'immigration est, en 2019, la principale préoccupation des populations européennes. Sept pays membres sur les vingt-huit ne reprennent pas ce phénomène comme étant le plus préoccupant. C'est le cas du Danemark qui se soucie davantage du changement climatique (49% contre 46% pour l'immigration), de l'Italie avec le changement climatique (33% contre 28% pour l'immigration), du Portugal (le terrorisme avec 29% contre seulement 18% pour l'immigration), de la Roumanie (le terrorisme avec 26% contre 24% pour

l'immigration), de la Finlande (le changement climatique avec 40% contre 32% pour l'immigration), de la Suède (le changement climatique avec 48% contre 35% pour l'immigration) et du Royaume-Uni (la situation économique avec 23% contre 22% pour l'immigration) (Commission européenne, 2019).

Dans le cas de la Belgique, l'immigration est le sujet le plus préoccupant et dépasse la moyenne européenne avec 44% devant le changement climatique (28%), les finances publiques (17%), l'environnement (16%), la situation économique (15%), la hausse des prix (13%), le terrorisme (12%), l'insécurité (10%), l'influence de l'UE dans le monde (10%), l'approvisionnement en énergie (7%), les pensions (7%) et les impôts (4%) (Commission européenne, 2019).

En plus de ce sentiment d'inquiétude vécu par la population belge, différentes formes de discrimination sont également perpétrées inconsciemment ou consciemment envers les migrants. Selon des études récentes (BCSS, cité dans CSE, 2018), 60% des personnes issues de première ou de deuxième génération d'immigration ont rencontré, au cours de la période de 2008 à 2014, des obstacles de différentes natures pour accéder à un emploi équivalent à leur degré de qualification.

Les obstacles à l'accès au marché du travail ne sont pas les seules formes de discrimination que peuvent subir les migrants. Celles-ci seront abordées plus loin dans ce travail.

Au vu de ces premières observations, la question centrale de cette partie de mémoire est la suivante : comment la contradiction actuelle, entre l'augmentation des flux migratoires à destination de la Belgique et le durcissement des politiques d'immigration, est-elle apparue ? Et quelles ont été les conséquences discriminantes de cette contradiction à l'égard des travailleurs-migrants dans le contexte de la société industrielle et post-industrielle ?

Pour répondre à ces questions, il paraît essentiel d'avoir recours à l'histoire et de s'intéresser à la manière dont le phénomène d'immigration s'est développé en Belgique au cours de ces deux périodes.

Perspectives de recherche : les mutations sociales de l'immigration au travers des sociétés industrielle et post-industrielle

Les perspectives de recherche permettront d'orienter la réponse à la question de recherche formulée précédemment. Nous suggérons ainsi plusieurs perspectives de recherche que nous vérifierons dans l'analyse des différents ouvrages de référence : les caractéristiques de l'immigration ont profondément changé entre la société industrielle et post-industrielle et suscitent une perception tout autre du phénomène. Cette perception aboutit à des discriminations à l'égard des migrants, qui sont essentiellement liées au monde du travail dans le contexte de la société industrielle et qui vont se démultiplier dans d'autres lieux de vie au cours de la société post-industrielle.

Clarification des concepts : discrimination, société industrielle et post-industrielle

Cette partie de mémoire comportera des concepts dont les définitions font écho à celles déjà abordées dans la partie précédente de ce travail.

Toutefois, un élément indispensable à définir pour cette partie est le concept de discrimination qui est, ici, un élément-clé de notre recherche.

Nous reprendrons la définition de l'Unia : la discrimination « est le traitement injuste ou inégal d'une personne sur base de caractéristiques personnelles. » (Unia, 2020).

En Belgique, la loi détermine les différentes formes de discriminations que l'on appelle les « dix-neuf critères protégés » (Unia, 2020).

Ceux qui nous intéressent tout particulièrement sont les critères de lieu de naissance et les critères raciaux qui comporte lui-même les sous-critères de nationalité, d'origine ethnique ou nationale, de couleur de peau, d'ascendance et de soi-disant « race » (Unia, 2020).

Les formes de discriminations à l'égard des migrants peuvent s'opérer à différents niveaux. Nous considérons comme étant de la discrimination à l'égard des migrants économiques l'écart salarial, les discriminations à l'embauche, les mauvais traitements physiques ou psychologiques sur le lieu de travail, l'accès restreint au marché du travail, la sous-qualification dans les emplois qu'ils prestent, les violences physiques ou morales des natifs à leur égard, les politiques restrictives, de contrôle ou d'exclusion, un processus lent ou absent d'intégration à la société ou encore les stéréotypes véhiculés les concernant.

Deux autres clarifications essentielles à établir sont les concepts de société industrielle et post-industrielle.

Les caractéristiques de cette société industrielle, au regard des sciences du travail, peuvent être délimitées en trois domaines : le rapport au temps, le rapport à l'espace et le rapport à la matière (De Nanteuil & Ferreras, 2019).

Le rapport au temps fait référence à une division du travail profonde et organisée et une cadence de production intensive et chronométrée. Le rapport à l'espace définit physiquement le lieu de travail et de production en le dissociant des autres lieux de vie. Ce deuxième rapport dépeint une société profondément inégalitaire et hiérarchisée où chacun occupe une place. Le rapport à la matière évoque la transformation de matières premières en un bien nouveau et standardisé pour être vendu en masse (De Nanteuil & Ferreras, 2019).

Saint-Simon (cité par ENSMP, s. d.), comme Karl Marx, critique cette société où la croissance de la productivité et du capital est reine, placée au-dessus de l'Homme qui travaille pour alimenter cette machine capitaliste.

Pour ce qui concerne la date de fin de cette société industrielle, les différents auteurs ne fournissent pas les mêmes réponses. D'après Pierre Lamard et Nicolas Stoskopf (2009), la crise pétrolière de 1974 engendra des conséquences irréversibles sur notre société et entraînera un déclin progressif de la société industrielle.

Dès ce déclin, nous emploierons le terme de « société post-industrielle ». L'entrée dans cette nouvelle société se fait de manière progressive et se traduit par des fractures relativement profondes dans les trois domaines présents dans les caractéristiques de la société précédente. Premièrement, le rapport au temps est perturbé par la réduction du temps de travail, la flexibilité, l'intensification du travail et la accélération des rythmes sociaux. Deuxièmement, le rapport à l'espace est transformé par la délimitation du lieu de travail qui n'est plus clairement défini en raison du développement du télétravail, par une crise de la sociabilité au travail par cette fragmentation des espaces qui ne permet plus aux différents acteurs de l'entreprise de se rencontrer. Et troisièmement, le rapport à la matière n'existe quasiment plus car le secteur industriel perd de sa cadence et ce sont les services qui prennent le pas sur les biens, le but des entreprises étant d'adapter leur service à des publics divers et aux besoins changeants (De Nanteuil & Ferreras, 2019).

Christian Vandermotten (2017) complète les propos des auteurs précédents en précisant que la société post-industrielle se caractérise par une désindustrialisation et une

tertiarisation progressive. Une tertiarisation lente et faible (développement du secteur administratif et d'enseignement) s'opère déjà dans la période de 1954 à 1973 ainsi qu'une diminution d'une partie du secteur primaire et secondaire. Il s'agit principalement de l'agriculture et du charbonnage qui régressent dans la formation du PIB passant de 12,5% en 1954 à 5,2% en 1973 alors que l'industrie de la métallurgie et de la fabrication de machines augmentent dans la part du PIB (9,6% à 12,7%). L'industrialisation se poursuit donc durant cette période au bénéfice de l'industrie lourde.

Dès le milieu des années 70, après la crise pétrolière, Christian Vandermotten (2017) précise dans ses études que le secteur industriel, toutes branches confondues, diminue dans la part du PIB, passant de 31,1% en 1973 à 15,1% en 2015, où une chute brutale est observable dès les années 90.

Il précise que cette diminution provient de la désindustrialisation – accompagnée du processus de globalisation et de l'externalisation de services vers les pays du Sud – qui s'opère dans la plupart des pays du Nord (Vandermotten, 2017).

La période d'après crise pétrolière se caractérise donc par un secteur tertiaire en évolution en particulier par le développement du secteur des services marchands, passant de 2,4% du PIB en 1974 à 15,8% en 2015, par un secteur des services (hors commerce et services publics), passant de 20,7% du PIB à 40,4% en 2015) et par une diminution progressive du secteur secondaire.

Chapitre I : les migrations de la société industrielle : historique et discriminations

D'après les études du Dispositif de concertation et d'appui aux centres régionaux d'intégration en Wallonie (Discri), en partenariat avec le CIRÉ (2012), l'évolution de l'immigration belge n'est guère progressive à travers le temps et sera bouleversée par des événements internes ou externes au pays, mais aussi par un facteur essentiel dans la compréhension de sa fluctuation : la loi de l'offre et de la demande de main d'œuvre. En effet, si le marché du travail a un impact sur l'immigration, l'inverse est vrai également.

Il est possible de diviser cette évolution de l'immigration belge en plusieurs phases au regard de ces événements qui vont l'impacter : de la constitution de la Belgique à la fin du XIX^e siècle, de la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre Mondiale, la période de l'Entre-deux-guerres, de 1945 à 1974, de 1974 à la fin des années 80 et de la fin des années 80 à la deuxième décennie du XXI^e siècle.

Les périodes de guerre ne seront pas mentionnées. Il est clair qu'une série de flux migratoires se succèdent durant les guerres mondiales suite à la pression des armées ennemies sur notre territoire. Ce sont des millions d'émigrés européens et belges qui fuient la guerre dans les pays frontaliers. Néanmoins, ces périodes sortent de notre champ d'étude qui s'intéresse davantage à la migration économique et à la perception vis-à-vis des étrangers dans le pays d'accueil (Clé du social, 2015).

1. De la constitution belge à la fin du XIX^e siècle

1.1. Belgique, terre d'émigration

De l'avènement de la Belgique jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Andrea Rea (2016) précise que l'immigration en Belgique est très faible et que l'essentiel des flux migratoires sont internes et transfrontaliers au pays. Ce sont majoritairement les Flamands qui vont venir travailler en Wallonie, première partie de la Belgique à s'industrialiser massivement, en particulier dans le domaine du charbonnage et de la sidérurgie.

Pour ce qui est des migrations transfrontalières, ce sont des Français, des Allemands et des Hollandais qui viendront s'installer dans les régions en bordure des frontières ou dans les zones urbaines, notamment à Bruxelles, Liège et Anvers. Les Belges seront également nombreux à migrer vers les régions industrialisées du Nord de la France pour trouver un travail. Les flux migratoires s'effectuent donc sur de petites distances et majoritairement pour des raisons de travail dans le secteur industriel (Rea, 2016).

Franck Caestecker (2006) précise que la Belgique du XIX^e siècle est avant tout un pays d'émigration dont la principale destination est la France, en particulier les régions du Nord et Paris. Selon le recensement français de 1886 (cité dans Caestecker, 2006), c'est presque 489.000 Belges qui résidaient sur le territoire français dont 350.000 dans les régions du Nord. Ceux-ci proviennent essentiellement de l'actuelle Région flamande et de la Province du Hainaut.

Durant cette période, près d'un million d'individus sont arrivés en Belgique. Néanmoins, Jean Stengers (1992) met en garde concernant ces chiffres qui ne sont guère très fiables, car les registres communaux n'étaient pas correctement tenus à jour. Ce n'est donc qu'une approximation.

Il s'agit en majorité d'une immigration faiblement qualifiée : ce sont des mineurs du Nord de la France, des métallurgistes allemands rejoignant les régions industrialisées du

Sillon Sambre-Meuse ou encore des employés de maisons hollandais allant dans les châteaux d'industrie ou dans les villes (CIRÉ & Discrì, 2012).

Il existe également une immigration hautement qualifiée. Les individus qui la composent visent avant tout une ascension sociale rapide dans cet état neuf où les possibilités sont nombreuses. Il s'agit de gouvernantes anglaises, de banquiers allemands, d'étudiants de riches familles étrangères, d'entrepreneurs venus des pays de l'Est de l'Europe, de domestiques italiens polyglottes venus travailler dans le secteur de l'hôtellerie, de diamantaires juifs venus d'Allemagne et de Pologne, d'artistes provenant du Sud de l'Europe, etc. (CIRÉ, Discrì, 2012).

Durant cette période, l'accueil des migrants en Belgique se veut cordiale en apparence. Certes, aucune distinction n'est faite entre les natifs et les étrangers concernant l'accès au marché du travail, mais n'est pas équivalent à un Belge aux yeux de l'État (Caestecker, 2006).

Tout individu, tant qu'il adopte un comportement pacifiste et apte pourvoir à ses besoins est le bienvenu dans le Royaume dont le libéralisme économique promeut une libre circulation des personnes et des biens et services (Caestecker, 2006).

Les migrants sont donc perçus par l'État belge comme un apport bénéfique à la construction de la Belgique et une main d'œuvre essentielle dans la croissance économique poussée par la Révolution industrielle naissante (Stengers, 1992).

Toutefois, les études de l'Immibel (2018), projet collaboratif interuniversitaire (ULB, VUB et UA) belge qui a pour but de rassembler des archives sur le thème de l'immigration en Belgique, attestent qu'un bulletin d'information doit être tenu dès 1839 sur chaque étranger désirant rester dans le Royaume. Cette demande de l'État belge est destinée aux villes et villages qui doivent y inscrire des données personnelles sur le migrant comme les rapports de déménagement, le mariage, la nationalité, les membres de la famille, les antécédents judiciaires, le parcours personnel et professionnel, etc. Environ cinq cent mille dossiers qui sont réalisés entre 1839 et 1890. Cette démarche montre la rigueur avec laquelle les étrangers sont surveillés par l'État belge à cette époque.

Néanmoins, l'Immibel (2018) met en garde le lecteur concernant ces chiffres qui ne reflètent guère l'immigration belge durant cette période car bon nombre d'étrangers échappent à ce système d'archivage, en particulier les migrants travaillant dans le secteur

maritime, les domestiques et les étrangers plus influents comme les ingénieurs, ainsi que leurs familles respectives.

1.2. L'asile

Parallèlement au phénomène d'émigration se déroulant durant cette période, une immigration d'asile fut engagée. Un certain nombre d'exilés politiques, de libéraux progressistes, de socialistes, voire de marxistes vont trouver refuge dans le Royaume dont la constitution du pays, la plus libérale du vieux continent à cette époque, leur confère la sécurité. Effectivement, tout étranger se trouvant sur le territoire belge reçoit la protection de l'État. Cette protection s'applique individus mais aussi au niveau de leurs biens (Stengers, 1992).

Victor Hugo et Karl Marx sont deux d'entre eux. Ce dernier séjourne à Bruxelles de 1845 à 1848 après avoir dû quitter l'Allemagne et la France. Toutefois, en 1848, la Belgique décide également de le bouter hors du pays craignant que sa présence ne provoque une révolution populaire de la même ampleur qu'à Paris (CIRÉ & Discrì, 2012).

D'autres sont concernés par cette asile, notamment les réfugiés de la guerre franco-allemande de 1870, les Français ayant participé aux diverses révolutions populaires du XIX^e siècle, les Italiens fuyant le régime mis en place durant le Risorgimento (la « résurgence » en français, correspondant à l'unification de l'Italie, divisée en trois phases temporelles allant de 1848 à 1870). Ceux qui représentent un danger vis-à-vis de la loi ou du système libéral sont écartés (CIRÉ & Discrì, 2012).

Anne Morelli (2018), spécialiste de l'immigration italienne en Belgique et professeure à l'ULB, a particulièrement étudié cette mobilité italienne lors du Risorgimento. Elle explique que certains révolutionnaires vaincus vont choisir l'exil, et un certain nombre d'entre eux vont se diriger vers la Belgique.

Ces réfugiés au régime italien sont, pour certains, des personnes influentes de l'opposition possédant une grande richesse. Mais pour la plupart, il s'agit d'une population relativement pauvre qui vit dans les quartiers très populaires des villes belges (Morelli, 2018).

Anne Morelli (2018) précise qu'à côté de ces personnes qui sont arrivés en Belgique pour des raisons politiques, il y avait déjà, au XIX^e siècle, une immigration de travail chez

les Italiens. C'est le cas par exemple des lignes de chemin de fer dans la province du Luxembourg autour des années 1850 qui ont été réalisées par des migrants italiens.

D'ailleurs les premières mentions d'Italiens dans les archives des Affaires étrangères qui mentionnent des conflits entre des Luxembourgeois belges et des migrants italiens parce que ces derniers étaient embauchés pour moins cher. Il s'agit donc d'une main d'œuvre de concurrence vis-à-vis des populations locales. Les natifs ne voient donc pas d'un bon œil l'arrivée de cette migration de travail (Morelli, 2018).

Le stéréotype de l'Italien à cette époque est qu'il est un bon vivant qui ne se soucie guère du travail, cherchant l'oisiveté, et qui travaille uniquement pour satisfaire ses besoins primaires (Morelli, 2018).

1.3. La perception de l'étranger par le gouvernement belge

Selon l'article 128 de la Constitution belge, l'étranger est, en effet, le bienvenu sur le territoire de la Belgique et l'État assure la sécurité de sa personne et de ses biens (Van Vyve, 2018).

Toutefois, la loi d'août 1835 est votée à la majorité pour créer un cadre légal pour l'expulsion des étrangers indésirables. Cette loi fait opposition à l'article 128 de la Constitution et est annoncée comme étant temporaire et revotée tous les trois ans. Elle sera revotée une série de fois (Van Vyve, 2018).

Une partie du gouvernement perçoit l'étranger tel une menace, un coupable potentiel alors que l'autre partie voit en lui, un potentiel économique (Van Vyve, 2018).

Les opposants progressistes à la loi de 1835 plaident pour que l'accueil des réfugiés politiques soit un droit éthique (précisons qu'il n'y a pas de distinction à cette époque entre réfugié et étranger. Un réfugié est donc considéré comme un étranger aux yeux de la l'État et donc soumis à la loi de 1835). Ils souhaitent également que l'obtention de la nationalité belge soit octroyée à trois catégories d'étrangers : ceux séjournant en Belgique depuis plusieurs années et ayant eu une attitude pacifiste, ceux qui se sont mariés avec un(e) Belge et ceux qui contribuent à l'économie nationale en ouvrant leur commerce ou en travaillant dans l'industrie belge (Van Vyve, 2018).

En 1849, le ministre de la Justice, François-Philippe de Haussy, fait un discours devant le gouvernement pour le maintien de la loi de 1835 et son durcissement : « il est

indispensable Messieurs, de mettre aux mains du gouvernement une arme dont il puisse se servir au moment même du danger » (Cité dan Van Vyve, 2018).

Cette méfiance à l'égard des étrangers peut être expliquée de deux manière selon Maité Van Vyve (2018). Premièrement, le gouvernement redoute que l'étranger ne provoque une instabilité dans l'homogénéité de la nation et ainsi ne crée un déséquilibre du pays nouvellement fondé.

Deuxièmement, il s'agit d'une raison géopolitique. En effet, la jeune Belgique est consciente d'être entourée d'états puissants et ne veut en aucun cas altérer ses relations avec ceux-ci en entrant délibérément en confrontation en accueillant des réfugiés politiques ou une main d'œuvre importante. De nombreux discours politiques attestent du maintien de la loi de 1835 pour ces raisons (Van Vyve, 2018).

Selon Van Vyve (2018), il y a donc deux catégories d'étrangers indésirables : les marginaux du point de vue de leurs agissements contraires à la loi ou de de leur mode de vie et les activistes politiques qui représentent une menace directe pour les institutions et la diplomatie belges.

En outre, la perception de l'étranger peut changer brutalement suite à des évènements internationaux, comme le cas de la Commune en 1871 où les étrangers français sont craints par la Belgique (Van Vyve, 2018).

2. De la fin du XIX^e siècle à la Première Guerre Mondiale

2.1. D'une politique de contrôle à une politique sélective, moralisatrice et instrumentale

La politique d'immigration se modifie depuis la période précédemment étudiée. Dès la fin des années 1880, le rôle de l'État prend davantage de place dans la gestion de l'immigration. Le gouvernement belge enquête davantage sur la situation des étrangers sur son territoire et cherche à exclure en particulier les migrants sans emploi et ceux qui bouleversent l'ordre public. Le changement relativement radical est la suppression de la protection que le pays octroie à tout étranger présent sur son territoire, accentuant le caractère raciste de la loi de 1835 (CIRÉ & Discri, 2012).

La politique de contrôle de l'État se transforme en une politique sélective de l'immigration. Torsten Feys (cité dans Immibel, 2018) critique le fait que l'État belge profite de cette mobilité accrue de migrants à cette période pour se défaire des individus indésirables

sur son territoire. En effet, ce sont près de 340.000 ordres d'expulsion qui ont été donnés par l'État belge au cours des années 1830 à 1914.

Feys (cité dans Immibel, 2018) va même remettre en cause le caractère libéral de la Belgique comme terre d'accueil des populations étrangères.

De plus, selon Andrew Crosby (2014), ces politiques sélectives sont également moralisatrices dans le sens où elles imputent la responsabilité à l'étranger de son statut juridique. Elles ont pour but, d'après lui, de faire accepter à l'étranger son sort.

Crosby (2014) poursuit son analyse en expliquant que cette moralisation de l'étranger se transforme en une instrumentalisation de l'individu. L'État est détenteur du sort de l'étranger et il ne peut s'y résoudre. L'étranger devient ainsi le bouc émissaire du gouvernement.

Le discours de l'État est donc qu'un étranger irréprochable n'a rien à craindre tant qu'il contribue au bon fonctionnement du système capitaliste, mais un étranger qui est expulsé mérite son sort car celui-ci a trahi la confiance et l'hospitalité du pays (Crosby, 2014).

Malgré cette politique de contrôle, l'immigration et l'émigration augmentent. La progression de ces deux phénomènes s'explique, selon Caestecker (2006), par une croissance démographique européenne et le développement du chemin de fer qui se généralise dans toute l'Europe, reliant les pays entre eux. Cette immigration provient aussi du fait que la demande en main d'œuvre du pays est croissante.

Il y a là deux réalités : un pays accueillant en apparence qui promet la libre circulation des personnes sur son territoire, désireux d'attirer de la main d'œuvre étrangère dans son secteur industriel, et un pays faisant preuve d'un certain contrôle et d'une politique sélective en excluant les indésirables.

2.2. Transition politique majeure et perception des Flamands par les Wallons

Les migrations au sein du pays s'amplifient à cette époque, en particulier les flux migratoires des régions flamandes vers le sud du pays. Yves Quairiaux (2006), explique

qu'avant 1884, une minorité nationale capitaliste, bourgeoise et francophone était à la tête du gouvernement. Mais dès cette date-clé, un gouvernement majoritairement flamand se forme et perdurera pendant une trentaine d'année.

Des tensions sont apparentes, même avant 1884, où la bourgeoisie francophone refuse les propositions de lois qui favorisaient la langue flamande ou la population des régions du nord du pays (Quairiaux, 2006).

Mais dès 1884, une série de législations en faveur des Flamands sont promulguées à l'Assemblée des représentants malgré l'opposition ferme des Wallons. C'est le cas de la loi de 1893, rendant obligatoire l'apprentissage du flamand dans les écoles wallonnes, et sur laquelle le journal libéral *La Réforme* publie le lendemain un article quant à la disparition possible de la Wallonie ; c'est encore le cas de la loi de 1898 qui marque l'indépendance politique de la Flandre et qui impose l'égalité du flamand et du français aux institutions politiques et la suppression du bilinguisme obligatoire en Flandre (Quairiaux, 2006).

Cette transition politique a un impact sur la perception du travailleur-migrant flamand en Wallonie. Les tensions qui opposent l'élite francophone et flamande vont rapidement se traduire par des grèves et des manifestations ouvrières, soutenues par les libéraux wallons et les socialistes du Hainaut (Quairiaux, 2006).

La Flandre est perçue comme allant bien au-delà de l'émancipation du peuple flamand et la présence des travailleurs flamands dans les régions du Hainaut et de Liège est vécue par les libéraux et certains ouvriers comme une forme de colonisation (Quairiaux, 2006).

En 1866, la population flamande en Hainaut représente 3,15% de la population de la région et 10,7% en 1910. À Liège, elle passe de 5% en 1866 à 6,1% en 1910. Cette transition politique n'a donc pas empêché une progression de la migration des Flamands en Wallonie (Quairiaux, 2006).

Toutefois, Yves Quairiaux (2006) précise que les stéréotypes sociaux à l'égard des travailleurs-migrants flamands se portent davantage sur la première génération d'entre eux qui ne saisissent pas encore le français ou le wallon et qui n'a pas achevé son processus d'assimilation. C'est le cas des travailleurs flamands qui habitent toujours en Flandre mais qui empruntent le chemin de fer pour se rendre au travail dans les régions du Hainaut ou de Liège. Aux yeux des ouvriers wallons, Ces individus viennent en Wallonie pour y travailler et non pour s'y intégrer. Ils conservent leurs valeurs collectives qui ne vont parfois pas de

pair avec celles des travailleurs wallons. Ces pensées wallonnes ont donné lieu à de lourdes conséquences : licenciements abusifs et passages à tabac ont visé les Flamands pour leur faire comprendre le manque de correction de leur comportement.

Les travailleurs flamands qui se sont installés en Wallonie, avec leur famille, proche de l'industrie où ils travaillent, vont très rapidement s'intégrer aux Wallons et vont également les soutenir dans les manifestations et grèves opposant le patronat au prolétariat, ce que l'on appelle communément la « lutte des classes » (Quairiaux, 2006).

2.3. Première vague migratoire

Catherine Wihtol de Weden (2017) explique que l'Europe de la fin du XIX^e siècle va vivre sa « première grande vague de migration ». Celle-ci ne touche pas uniquement la Belgique mais une bonne partie de l'Europe, en particulier les pays situés à l'Ouest du vieux continent.

Ces flux migratoires de grande ampleur se caractérisent par le départ de nombreux européens pour des raisons économiques liées à une demande de main d'œuvre, à la colonisation, aux raisons politiques ou de peuplement comme c'est le cas aux États-Unis. Il s'agit donc d'une émigration de masse dont les déplacements plus lointains sont permis grâce au développement des nouveaux moyens de transport, dont la principale innovation est le passage du bateau à voile au bateau à vapeur (Wihtol de Weden, 2017).

Ainsi, la compagnie Red Star Line, créée en 1871 à Anvers, permet à des millions d'Européens de traverser l'Atlantique jusqu'à l'Ellis Island, porte d'entrée des États-Unis pour les migrants (Red Star Line Museum, s.d.).

Pour rentabiliser cette transformation, des rabatteurs parcourent l'Europe en quête de potentiels clients pour remplir ces bateaux en direction de l'Amérique du Nord, l'Amérique du Sud, l'Afrique ou l'Asie (Wihtol de Weden, 2017).

Cette mobilité, devenue possible grâce aux innovations technologiques, est perçue par de nombreux Européens comme une échappatoire à la misère, au chômage, aux conditions de travail difficiles dans le secteur industriel (clé du social, 2015).

En 1900, 30.000 Belges se dirigent vers les États-Unis, principalement dans l'État actuel du Wisconsin, et 49.000 entreprennent la traversée de l'Atlantique en 1910 (Stengers, 1992).

2.4. Les travailleurs-migrants en temps de grèves

La Belgique suit l'exemple de l'Angleterre en modernisant ses techniques de production au début du XIX^e siècle. Ainsi, la Révolution industrielle gagne le territoire en bouleversant la notion-même du travail et aliénant les individus détenteurs de leur seule force de travail, les dépossédant de tout le reste (Geerkens, 2019).

Un clivage se crée alors entre, d'un côté, les détenteurs de capitaux, la bourgeoisie industrielle, le patronat ou les capitalistes et, de l'autre, les détenteurs de la force de travail, la classe ouvrière, le prolétariat (Geerkens, 2019).

D'un côté, Geerkens (2019) précise que les conditions de travail et de vie sont rudes pour la classe ouvrière qui revendique une série de droits, dont le plus important : la réforme électorale. Les ouvriers veulent ainsi rééquilibrer la balance des inégalités sociales entre les capitalistes et eux.

De l'autre côté, Génicot et Georges (2000) expliquent que les capitalistes considèrent la classe ouvrière telle une plaie, des barbares sans scrupule, prêts à renverser le système tout entier.

Les points de vue bien opposés de ces deux classes sociales aboutissent à des conflits qui prennent la forme de grèves massives des ouvriers dans les rues. La période charnière entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle est marquée par de sombres événements provenant de cette lutte des classes. Les grèves de 1886 dans la région du Sillon Sambre-Meuse surviennent dans un contexte de crise économique marquée par une chute des salaires, un chômage important et des conditions de travail extrêmes (Bruwier, Caulier-Mathy, Desama & Gerin, 1986).

Comme il n'y a pas de distinction entre natifs et étrangers sur le marché du travail, les migrants sont confrontés à la même réalité que les Belges. Stéphane Sirot (2002) insiste sur le fait que les étrangers participent à ces grèves au même titre que les Belges pour améliorer leurs conditions de travail.

La participation des migrants à ces manifestations est, selon Sirot (2002), un signe de l'insertion de l'individu dans la classe ouvrière. En effet, les conditions de travail communes aux étrangers et aux natifs appartenant à la même classe socio-économique les poussent à adopter le même type de comportement et à faire front face au patronat.

Toutefois, Sirot (2002) nuance ces propos en précisant que, dans certains cas, la participation des étrangers aux mouvements contestataires est moins importante, en particulier lorsque les forces de l'ordre sont aux abois, car l'étranger risque, en plus du licenciement ou d'une peine de prison, une expulsion du pays.

2.5. Les prémices de la sociologie de l'immigration : théorie du cycle organisation-désorganisation-réorganisation

La sociologie de l'immigration trouve son origine dans les travaux de l'École de Chicago entre les années 1900 et 1940 (Rea & Tripier, 2008).

Ces études américaines sont réalisées dans un contexte où les États-Unis, pays fondé sur l'immigration européenne, africaine et plus tard asiatique, développe une propagande nativiste basée sur une pensée raciste qui s'inspire d'arguments biologisants (Rea & Tripier, 2008).

De plus, il n'est pas anodin que la sociologie de l'immigration fasse ses débuts à l'époque de la première vague migratoire. Les flux migratoires se font, à l'époque, sur de courtes distances et le nombre d'individus en mouvement restait relativement faible mais l'arrivée en grand nombre de migrants en provenance de contrées éloignées aux cultures méconnues par la population locale va entraîner de leur part un sentiment de rejet. Les fondateurs de l'École de Chicago ont alors tenté de comprendre ce phénomène en donnant un aperçu plus humaniste à cette thématique (Rea & Tripier, 2008).

Selon Andrea Rea et Maryse Tripier (2008), la sociologie de l'immigration regroupe deux phénomènes qui sont liés : d'une part, la migration des individus et d'autre part, l'installation des migrants. Le premier phénomène sous-entend les causes, les modalités et les logiques du déplacement des migrants ainsi que les impacts sur les sociétés de départ, de transit et d'arrivée. Le second phénomène, quant à lui, s'intéresse plus à l'intégration, l'acculturation et l'assimilation des migrants dans la société hôte et à l'acquisition d'une position sociale, économique et politique.

Deux concepts importants dans le domaine de l'immigration ont été définis par William Thomas (1907, cité dans Coulon, 2012) : les valeurs sociales ou collectives et les attitudes individuelles.

Les valeurs sociales font référence à l'ensemble des éléments culturels objectifs de la vie sociale. Tandis que les attitudes individuelles représentent les émotions, les idées d'un

individu ou d'un groupe social. Dans ce cas-ci, les attitudes individuelles portent sur le subjectif (Coulon, 2012).

Malgré cette différence, Thomas (1907. Cité dans Coulon, 2012) soutient l'idée que ces deux concepts sont liés l'un à l'autre et que toute activité humaine regroupe ces deux éléments. Ainsi, ces deux concepts vont permettre de penser la fondation de deux disciplines distinctes, à savoir, la psychologie sociale qui sera l'étude des attitudes et du subjectif et la sociologie qui étudiera l'organisation sociale où se placent les valeurs collectives et les institutions.

Thomas et Znaniecki (1918. Cités dans Coulon, 2012) expliquent qu'un phénomène social contribue à modifier les comportements des individus et non l'inverse. Le phénomène d'immigration va donc avoir un effet sur les attitudes des migrants qui se retrouvent confrontés à des valeurs sociales qui, parfois, s'opposent aux leurs.

Le concept d'attitudes individuelles va être ajusté au phénomène d'immigration dans l'ouvrage de William Thomas et Florian Znaniecki, *The polish peasant in Europe and America*, réalisé en 1918 (cités dans Coulon, 2012).

Coulon (2012) explique que Thomas et Znaniecki vont permettre une meilleure compréhension et une explication des problèmes des migrants qui étaient, jusqu'à cette époque, expliqués par des différences biologiques. Ils ont donc contribué à rejeter l'idée de race en proposant une étude sociologique montrant que les comportements des migrants résultent de la rencontre, parfois brutale, de deux cultures, créant ainsi des changements sociaux dans leur vie quotidienne.

Thomas (1907. Cité dans Coulon, 2012) est l'un des premiers sociologues à déclarer que les attitudes des migrants ne proviennent pas d'une différence physiologique. Cette idée peut être accompagnée d'une des phrases de son ouvrage : « la variable réelle est l'individu, pas la race » (cité dans Coulon, 1994, p. 27)

The polish peasant in Europe and America est un travail approfondi sur l'immigration polonaise à travers l'Europe et plus particulièrement vers les États-Unis. Le plus intéressant dans cet ouvrage est l'interprétation des deux auteurs de l'immigration à partir de la théorie du cycle d'« organisation-désorganisation-réorganisation » qui peut être transférée à toute autre société (1918, cité dans Rea & Tripier, 2008).

L'organisation représente l'ensemble des conventions et des valeurs collectives d'un groupe social. Dans ce cas-ci, Thomas et Znaniecki (1918, cités dans Rea & Tripier, 2008)

utilise ce terme pour définir la société polonaise et américaine de manière distincte et en particulier le rapport au mariage dans ces deux cultures.

La désorganisation est un phénomène en deux phases. L'une survient dans le pays d'émigration du migrant et l'autre s'amplifie dans le pays d'immigration (Coulon, 2012).

Premièrement, la désorganisation survient avant le départ des migrants. L'immigration des populations est justement un indicateur de cette désorganisation qui est provoquée par le désir d'émancipation de la culture primaire du futur migrant et d'un facteur externe. Ce dernier est souvent la cause majeure de la désorganisation dans le pays d'origine du migrant. Cela peut être dû à une densification des espaces urbains, ou au contraire à une désertification d'une région, à un climat de tension politique, à une crise économique, à des catastrophes naturelles ou technologiques, etc. Le migrant commence par percevoir sa situation d'un point de vue économique, religieux ou intellectuel, plutôt que social, ce qui va l'entraîner à migrer vers d'autres régions et à s'émanciper de sa culture natale (Coulon, 2012).

Deuxièmement, la désorganisation s'amplifie au moment où les deux cultures se rencontrent et que les valeurs collectives de la culture initiale du migrant n'ont plus le même impact sur lui. Selon le travail des deux sociologues (Rea & Tripier, 2008), l'individu s'éloigne de sa famille élargie et de ses valeurs collectives. Ils prennent l'exemple du mariage qui, dans la culture polonaise, représente davantage la lien entre deux familles, le respect que l'homme accorde à sa femme plutôt qu'à l'amour. Leurs études ont montré que les jeunes migrants polonais venus en Amérique à cette époque commencent à changer de point de vue sur la manière dont il conçoit le mariage. Ce changement de conception provient du fait que la jeunesse immigrée est plus rapidement intégrée dans la société américaine et assimilent ainsi ses valeurs.

Thomas et Znaniecki (1918, cités dans Coulon, 2012) distinguent deux types de désorganisation : une désorganisation familiale et une désorganisation de la communauté.

En effet, la famille traditionnelle de la fin du XIXe et du début du XXe siècle est secouée par des nouvelles manières de consommer, des nouvelles valeurs qui vont engendrer une modification des comportements économiques. En parallèle à la désorganisation des valeurs familiales traditionnelles, une désorganisation de la communauté et de ses valeurs survient au même moment. Celle-ci se traduit par une absence de l'opinion publique et une baisse de la solidarité communautaire.

Par la suite, la réorganisation qui s'opère est le fruit d'une adaptation du migrant aux valeurs collectives du pays d'immigration. Selon Fabienne Leconte (2016), cela n'implique cependant pas une assimilation des populations issues de l'immigration au groupe d'accueil.

De plus, elle précise que ce cycle est efficace chez les migrants en provenance d'Europe mais qu'il l'est moins chez les populations provenant d'autres continents car les raisons de départ sont plus variées et les cultures plus différentes. La réorganisation est donc plus complexe pour ces raisons (Leconte, 2016).

3. L'entre-deux-guerres

Eggerickx et Sanderson (2004) précise que cette période est symbolisée par des vagues successives d'immigration en provenance de pays frontaliers et plus lointains et par une diminution de l'émigration, faisant ainsi passer la Belgique d'un pays d'émigration à un pays d'immigration.

Durant cette période, l'émigration coloniale devient le principal flux d'émigration de la Belgique avec des profils de migrants très hétérogènes. Cette émigration s'interrompt brutalement en 1960 dès l'indépendance du Congo (Rea & Caestecker, 2002).

La reconstruction économique du pays et la perte, durant la guerre, d'un grand nombre de jeunes individus qui composaient la population active, vont entraîner une forte demande de main d'œuvre de la part du secteur industriel. Ne pouvant pas trouver suffisamment de force de travail sur le sol belge, les industries se lancent dans des recrutements externes à la Belgique, faisant la promotion des emplois dans les pays du Sud et de l'Est de l'Europe (Eggerickx & Sanderson, 2004).

Ce sont près de 50.000 étrangers qui arrivent en Belgique à la demande des industries pour travailler dans le secteur industriel et majoritairement dans les mines (CIRÉ & Discri, 2012).

Franck Caestecker (2006) apporte une nuance quant à la raison de la diminution de la main d'œuvre en Belgique. Celle-ci serait principalement due à un contrôle accru de la fécondité conjugale au sein des différentes classes sociales et à l'augmentation d'emplois alternatifs dans les secteurs de la métallurgie ou de la chimie, moins rudes que celui des mines. C'est ainsi qu'en 1930, un quart des travailleurs des mines belges sont étrangers.

Cette transition migratoire s'accompagne donc d'une diversité dans les nationalités des migrants arrivant en Belgique. Alors que l'immigration en provenance des pays limitrophes à la Belgique représentait 90% avant la Première Guerre mondiale, celle-ci ne représente plus que 49% en 1939 (Eggerickx & Sanderson, 2004).

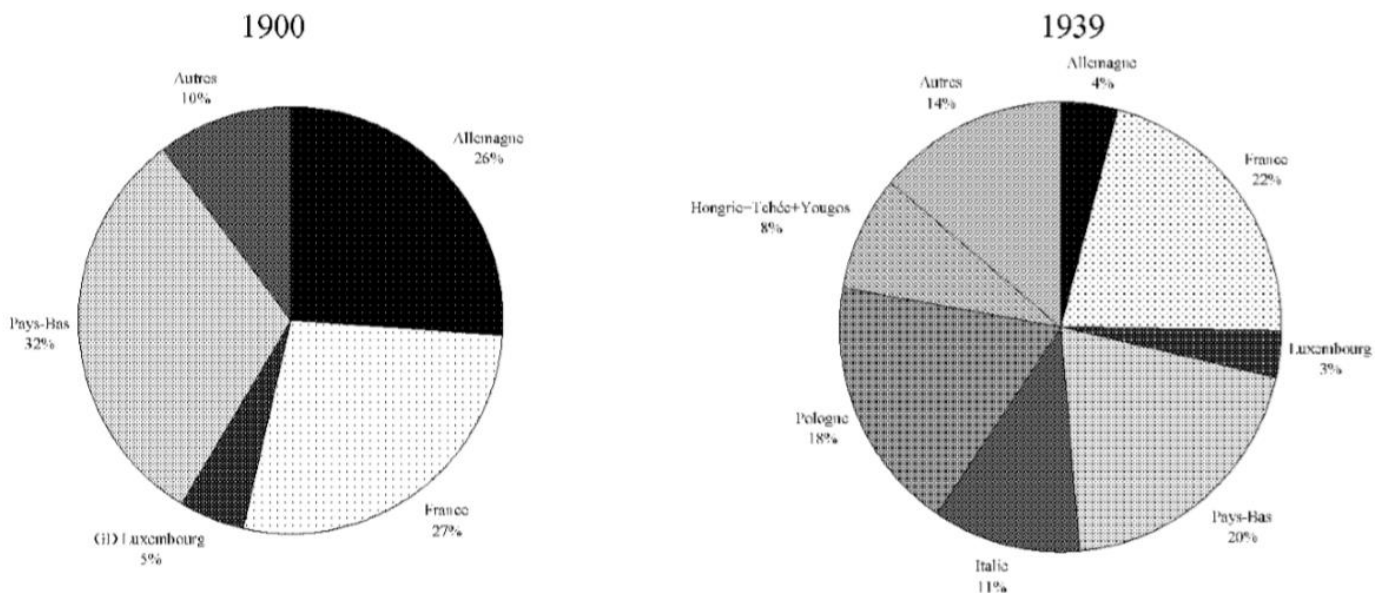


Figure 1 - répartition des étrangers en Belgique en 1900 et 1939 selon leurs nationalité - repris dans Eggerickx & Sanderson (2004)

La *figure 1* met bien en avant ce phénomène de diversité de nationalités de plus en plus présent sur le territoire belge dès la fin de la Première Guerre mondiale.

Cette transformation de l'immigration s'explique, selon Anne Morelli (citée dans Eggerickx & Sanderson, 2004), par des phases de recrutement réalisées par la Fédération charbonnière de Belgique en Pologne et en Yougoslavie dans les années 20, et en Italie durant les années 1924 et 1925.

Ce recrutement provient également du fait que le patronat n'a pas la volonté d'améliorer les conditions de travail des ouvriers dans les mines et les industries et souhaite se tourner vers une population étrangère qui ne peut les contester au regard des lois sous prétexte d'être expulsée (Eggerickx & Sanderson, 2004).

Cette prise de conscience de la population belge sur les conditions de travail, en particulier dans le secteur du charbonnage, émane d'une amélioration de certains progrès sociaux, dont le niveau d'éducation qui s'élève, même dans la classe ouvrière, avec une augmentation d'écoles professionnelles dans les zones industrialisées. Les qualifications de la population lui permettent une ouverture plus large dans le choix d'emploi (Eggerickx & Sanderson, 2004).

Ces vagues migratoires de main d'œuvre vont se répartir davantage sur le territoire mais restent majoritairement centrées sur les zones industrialisées de la Belgique. De plus, l'arrivée de jeunes hommes pour travailler dans le charbonnage va inverser la tendance : d'une immigration majoritairement féminine avant les années 1920, la Belgique devient une terre d'immigration masculine (Eggerickx & Sanderson, 2004).

3.1. Des mesures de contrôle dans l'accueil des étrangers : vers une politique protectionniste

D'après les études de Caestecker (2006), l'entrée des migrants au sein de la Belgique durant la période de l'Entre-deux-guerres se complexifie avec l'instauration de démarches administratives qui font obstacle à leur arrivée sur le territoire et sur le marché du travail.

En effet, dès 1918, des contrôles aux frontières deviennent une habitude et la présentation d'un passeport avec un visa belge délivré par l'ambassade du Royaume dans le pays d'émigration est exigée (Caestecker, 2006).

Selon Eggerickx et Sanderson (2004), l'objectif de l'instauration de ces obstacles administratifs montre que l'État prend conscience de l'importance d'une immigration de travail pour reconstruire la nation et pour répondre aux demandes de main d'œuvre du secteur industriel mais souhaite qu'elle soit temporaire.

Ce contrôle et cette sélectivité s'accroissent dès la crise économique de 1930 où l'État prend le contrôle de l'immigration, qui était alors organisée par les entreprises dans le passé, en durcissant ses politiques d'immigration, notamment sur l'accès au marché du travail (CIRÉ & Discrì, 2012).

Le gouvernement prend cette décision en réponse aux vagues xénophobes violentes qui sont présentes dans le pays, marqué par un chômage important (Caestecker, 2006).

Ainsi, une première réglementation de la main d'œuvre étrangère se met en place sous la forme d'une politique protectionniste qui a pour but de limiter les flux migratoires vers la Belgique pour favoriser le Belge (Caestecker, 2006).

Cette réglementation se traduit par l'octroi d'un permis de travail nécessaire à l'étranger pour accéder au marché du travail. Pour ce faire, le migrant doit avoir l'autorisation du Ministre de la Justice en présentant une promesse d'embauche (CIRÉ & Discrì, 2012).

Cette politique est un instrument de régularisation du marché du travail qui va exclure les étrangers des postes possédant de meilleures conditions de travail, réclamés par les Belges. Les migrants économiques sont alors forcés, pour des raisons financières, de prendre les emplois les moins convoités, à savoir dans le secteur minier (CIRÉ & Discrì, 2012).

Caestecker (2006) précise donc que l'immigration, à partir des années 30, n'est possible qu'à condition qu'elle ne porte pas préjudice aux Belges. Elle est considérée comme une main d'œuvre complémentaire.

4. De 1945 à 1974 : de l'Après-Guerre à la crise pétrolière

À la sortie de la guerre, la Belgique doit se reconstruire et décide de revenir à la politique d'immigration d'avant-guerre, à savoir, le recrutement d'une main d'œuvre étrangère (CIRÉ & Discrì, 2012).

Néanmoins, Anne Morelli (2018) précise que la Belgique n'a pas besoin d'une main d'œuvre étrangère puisqu'elle subit, comme bon nombre de pays, un fort taux de chômage au lendemain de la guerre.

Cependant, les Belges vivant dans les zones minières de la Belgique refusent de descendre dans les mines avec ces conditions de travail. Ainsi, avant d'entreprendre l'accord avec l'Italie, Achille Van Acker, le premier Ministre et ministre responsable du charbon, pense à des mesures de stimulation pour que les Belges et étrangers présents en Belgique puissent retourner dans la mine : suppression du service militaire, octroi d'une pension anticipée, bons de vacances pour aller à la mer ou de ravitaillement (Morelli, 2018).

Malgré cela, Morelli (2018) explique que les Belges ne sont pas dupes et refusent tout de même de retourner dans les mines. Le gouvernement passe alors de la carotte au bâton en réquisitionnant les personnes qui ont travaillé dans le passé dans les mines. Ceux qui refusent d'y retourner sont considérés comme déserteurs et subiront une arrestation et seront placés dans les prisons des chefs-lieux de province.

La troisième tentative de la Belgique est de montrer des clips de propagande valorisant les métiers de la mine. Toutes ces tentatives échouent et la Belgique est contrainte de faire appel à de la main d'œuvre étrangère et aux prisonniers de guerre (Morelli, 2018).

Au 1er janvier 1946, la Belgique dispose de 64.021 prisonniers de guerre allemands. Le gouvernement, soutenu par l'opinion publique, décide d'envoyer 52.150 d'entre eux dans les mines ; ils sont exploités de manière inhumaine. 3.700 inciviques belges qui ont collaboré durant la guerre les rejoignent peu de temps après, entassés dans vingt-cinq camps répartis dans les régions industrialisées de Wallonie (Michel & Poliart, 2017).

C'est dans ce contexte que l'État prend en main, cette fois, le recrutement de la main d'œuvre étrangère en passant des accords bilatéraux avec des pays méditerranéens. Ce fut le cas en juin 1946 où la Belgique fait appel à de la main d'œuvre italienne. En échange de cette immigration économique, 200 kg de charbon par jour et par migrant envoyé dans les mines belges sont payés à l'Italie (Caestecker, 2006).

Le choix de l'Italie n'est pas anodin. Le pays est profondément touché par la crise avec un taux de chômage élevé et une politique très tendue. De plus, la Belgique ne souhaite pas prendre le risque de faire venir des étrangers des pays de l'Est, dans le « bloc » communiste. Ce sont près de 100.000 italiens qui se dirigent vers la Belgique pour travailler dans les mines et les industries (Caestecker, 2006 ; Morelli, 2018).

Selon Anne Morelli (2018), l'arrivée des Italiens est cachée à la population belge. Elle prend l'exemple de Liège où les Italiens n'arrivent pas à la gare centrale de la ville mais dans la gare de Vivegnis, gare de marchandises en périphérie liégeoise et sont placés dans des camps d'anciens prisonniers soviétiques et allemands. Dans ces conditions, les Italiens ne sont guère bien accueillis par les Belges qui voient en ces étrangers une concurrence inégalable, car ces populations sont prêtes à travailler dans des conditions refusées par les Belges.

Dès l'arrivée des migrants italiens, l'État montre sa domination sur ces individus en arrêtant des communistes italiens qui agissaient comme des activistes politiques, et les rébellions sont tenues à l'œil du gouvernement (Morelli, 2018).

L'immigration italienne a donc pour buts d'amener une main d'œuvre bon marché à la Belgique dans sa relance économique et de freiner les revendications ouvrières dans l'amélioration des conditions de travail (Morelli, 2018).

À la suite de la catastrophe du bois du Cazier en 1956, faisant 136 morts italiens, l'Italie suspend son émigration vers la Belgique en demandant une amélioration des conditions de travail (Caestecker, 2006).

La Belgique ne répond pas favorablement à la demande italienne et réalise des accords avec d'autres pays, notamment l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie et le Maroc, représentant 263.000 individus entre 1961 et 1970. Ce chiffre relativement élevé correspond également à la famille du travailleur-migrant pouvant accéder au territoire grâce à la politique familiale dressée en 1961 pour fixer les migrants économiques en Wallonie où les salaires sont moins élevés que dans d'autres régions proches. Cette politique émane d'une demande du patronat qui y voit une manière de conserver un coût de production bas (Barbizet-Namer, 2009 ; Caestecker , 2006)

L'industrie minière se tarit et les demandes d'autres secteurs , comme le secteur de la construction, de la métallurgie, des sciences, etc., s'accroissent. Cette nouvelle migration ne va donc pas seulement travailler dans les mines mais dans des secteurs fort différents mais, à nouveau, le Belge reste prioritaire sur le marché du travail (Caestecker, 2006).

En effet, la période des « Golden Sixties » est marquée par une forte croissance, une demande de main d'œuvre relativement importante et une amélioration progressive des droits sociaux. Dans ce contexte, le Belge a l'embarras du choix et les métiers annexes sont donnés aux étrangers (Caestecker, 2006).

L'immigration des années 60 répond à la fois à cette demande croissante de main d'œuvre mais également au redressement de la courbe de natalité qui diminue avec l'émancipation de la femme et le début des moyens de contraception (CIRÉ, Discrì, 2012).

Dans cette période de forte demande de main d'œuvre étrangère, Rea et Martiniello (2012) expliquent dans leur ouvrage commun que le ministère de la Justice ne peut appliquer la législation à la lettre, et la plupart des migrants ne sont pas contrôlés. Ce sont près de 400.000 permis de travail qui sont délivrés par la Belgique entre 1930 et 1975 (Caestecker, 2006).

Suite à une forte augmentation de l'immigration clandestine, l'État met en place, en 1967, une nouvelle loi sur l'obtention du permis de travail qui a pour but de contrôler et de réguler l'afflux d'étrangers en fonction des demandes économiques du pays (Martiniello & Rea, 2012).

De plus, une nouvelle distinction administrative est faite entre deux catégories de migrants : ceux ressortissants d'un état membre de la CEE (Communautés Économiques Européennes) et ceux qui ne le sont pas (Caestecker, Rea, 2002).

Chapitre II : les migrations de la société post-industrielle : historique et discriminations

1. De 1974 à la fin des années 80 : une crise marquée par la désindustrialisation qui met fin aux recrutements extérieurs

Durant cette période, le secteur industriel est en chute libre. Une partie des entreprises s'externalise afin de diminuer les coûts de production dans des pays où les salaires sont moins élevés et où les conditions de travail sont moins régies par des lois sociales. Ce phénomène est nommé par Bruno Wattenbergh et d'autres économistes « outsourcing offshore » (cité dans Willemssem, 2016). La demande de main d'œuvre est donc réduite dans ce secteur et le pays développe davantage son secteur tertiaire. Les individus issus de l'immigration sont les principaux touchés par la hausse du chômage car ils représentent presque 50% des travailleurs dans les secteurs miniers au début des années 70 (CIRÉ & Discrì, 2012 ; Vandermotten, 2017).

À l'aube de la crise pétrolière de 1973-74, l'État change son fusil d'épaule en signant, en 1972, l'arrêt officiel de l'immigration de travail en imposant des sanctions aux entreprises qui font appel à de la main d'œuvre étrangère (Martiniello & Rea, 2012).

Cette décision est mal accueillie par les syndicats et les associations liées à l'immigration qui entreprennent des manifestations et des grèves. En 1974, en réponse à ces vagues de protestation, l'État réouvre ses frontières pour faire entrer uniquement celles et ceux qui disposent d'une qualification non disponible dans le pays. Ce sont 9000 individus qui bénéficient de cette mesure de 1974 à 1989 (Caestecker & Rea, 2002).

Martiniello et Rea (2012) démontrent par leurs investigations que l'immigration n'est guère stoppée par ces politiques restrictives mais que le motif d'entrée sur le territoire devient tout autre. Il s'agit principalement d'une immigration de regroupement familial et non de travail.

La Belgique a alors affaire à un genre nouveau d'immigration et ne peut s'y opposer, car la plupart des migrants viennent rejoindre des individus déjà intégrés socialement et économiquement dans le pays (Martiniello & Rea, 2012).

Un bouleversement majeur dans les politiques d'immigration voit le jour, à la fin des années 70. Malgré la crise les populations issues de l'immigration restent en Belgique alors

que l'État avait cru que cette immigration serait provisoire. Le gouvernement doit alors penser à des politiques d'intégration et de cohabitation (CIRÉ & Discrì, 2012).

Suite à cela, une première loi sur le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers est adoptée en 1980, et fera l'objet de modifications jusqu'à aujourd'hui (Caestecker & Rea, 2002).

1.1. La perception de l'étranger et les politiques de rejet

En 1981, une nouvelle hausse du chômage va susciter des discours politiques et médiatiques polémiques sur l'immigration. L'expression « problème des immigrés » est même utilisée (Caestecker & Rea, 2002 ; CIRÉ & Discrì, 2012).

C'est dans ce contexte de rejet que la loi antiraciste voit le jour. Malgré celle-ci, des autorisations sont données aux bourgmestres de refuser l'inscription de nouveaux migrants à la commune et une politique de retour au pays est amorcée, même si elle n'obtient que peu de résultats (Caestecker & Rea, 2002).

Ce rejet de l'étranger s'explique du fait que l'immigration de cette époque est constituée principalement de réfugiés et de membres de la famille de résidents étrangers puisque l'immigration de travail est stoppée. L'immigration, selon les politiques et l'opinion publique, représente un coût élevé dont il faut se débarrasser (Caestecker & Rea, 2002).

2. De la fin des années 80 à aujourd'hui : contradiction entre reprise de l'immigration et durcissement des politiques d'entrée sur le territoire

2.1. Les grandes tendances actuelles

Une nouvelle croissance économique se profile et les frontières se réouvrent petit à petit sans que l'État ne s'y oppose. Comme le stipule Catherine Wihtol de Weden (2017), cette ouverture fait suite à la chute du rideau de fer en 1989 qui marque la fin d'un monde scindé en deux parties distinctes.

Cet événement majeur dans l'histoire de la migration va entraîner des flux sans précédent d'individus, et notamment en Belgique qui voit apparaître une hausse de son immigration et de son émigration (Wihtol de Weden, 2017).

La création de l'espace Schengen en 1995 va aussi avoir un rôle crucial dans le développement des flux migratoires hors et vers la Belgique, car la libre circulation des individus européens va permettre un déplacement plus facile et un accès au marché du travail sans permis de travail (CIRÉ & Discrì, 2012).

Cette immigration se diversifie, tant par les origines des migrants provenant de pays plus lointains (Asie, Afrique, Amérique latine, Europe de l'Est et Moyen-Orient) que par les motifs d'arrivée. Les individus viennent pour travailler, pour étudier, pour rejoindre leur famille, pour se réfugier (CIRÉ & Discrì, 2012).

Catherine Wihtol de Weden (2017) précise que l'immigration actuelle ne correspond plus à une immigration conjoncturelle qui dépendait de la demande de main d'œuvre durant la société industrielle mais devient, à la chute du rideau de fer, une immigration structurelle qui suit les grandes tendances du monde et en particulier les inégalités du développement humain entre les pays du Nord et du Sud.

En effet, les individus sont de plus en plus scolarisés, plus urbains et les nouvelles technologies les informent et savent que l'on peut vivre autrement ailleurs (Wihtol de Weden, 2017).

L'immigration internationale est influencée par d'autres phénomènes comme la démographie. Dans les pays du Nord, Catherine Wihtol de Weden (2017) explique que nous avons affaire à un vieillissement généralisé de la population avec un taux de natalité faible amenant ainsi la médiane d'âge à 40 ans. De l'autre côté, dans les pays du Sud, la médiane d'âge est de 25 ans. Il s'agit d'une population jeune et informée qui pourrait redresser la courbe de vieillissement des pays du Nord.

Un autre phénomène structurel se voit dans les grandes inégalités marquant les grandes fractures du monde politique, économique, social ou culturel. La migration, selon les études réalisées par Wihtol de Weden (2017), atténue ces inégalités.

Ces disparités sont clairement observées lorsque l'individu souhaite migrer de son territoire. Un Européen ou un Américain peut voyager pendant 3 mois dans 174 pays du monde. Si on est Érythréen, Soudanais, Somalien, on constitue, comme le précise Wihtol de Weden (2017), un risque migratoire. Seuls les passeurs peuvent aider à la circulation et à l'accès des zones interdites.

C'est ainsi que les pays du Nord gouvernent les politiques d'immigration internationale alors que Wihtol de Weden (2017) précise que la logique passée était que les migrants

allaient des Pays du Nord vers le Nord ou vers le Sud. À l'heure actuelle, la tendance principale est que les migrants internationaux se déplacent essentiellement des pays du Sud vers les pays du Nord et également du Sud vers le Nord. Les migrations Sud-Sud sont donc beaucoup plus importantes. Le Sud est devenu le grand lieu de départ mais aussi d'arrivée de migrants.

Nombreux sont ceux qui veulent promouvoir le droit à la mobilité comme un droit de l'Homme du XXI^e siècle. Catherine Wihtol de Weden donne son avis sur la question : « à partir du moment où on considère que la mobilité fait partie de la modernité, il n'est pas normal qu'un tiers de la population mondiale peut bouger alors que deux tiers sont assignés à résidence dans des pays où il ne fait pas très bon vivre en général [...] On peut être pour ou contre la migration internationale mais elle reste une réalité qui fait partie des grands enjeux de ce siècle » (Wihtol de Weden, 2017).

2.2. Durcissement des politiques migratoires

En 1985, la Belgique opte pour une loi favorisant l'accès à la nationalité belge, accordant celle-ci à près de 85.000 personnes la même année. Depuis lors, les politiques d'immigration deviennent de plus en plus strictes que ce soit pour l'accès au territoire, l'accès au marché du travail ou à la nationalité (Myria, 2016).

Selon Castanheira et Noury (2007), de nombreux partis politiques belges font de l'immigration une lutte acharnée, en particulier les partis de droite et d'extrême-droite qui véhiculent de fausses idées sur le profil des migrants ou sur leur provenance.

D'après l'étude de ces deux chercheurs (2007), le durcissement des politiques d'immigration en Belgique provient avant tout d'une volonté d'une grande partie de la population qui a le sentiment de ne pas être en sécurité et qui vote pour des partis proclamant l'instauration de nouvelles lois ou le contrôle plus important des frontières.

Selon l'Enquête sociale européenne de 2016 (citée dans Lafleur & Marfouk, 2017), 59% des Belges sont favorables à l'instauration de lois restrictives à l'égard de migrants, 66% estiment que l'immigration accentue la criminalité en Belgique, 25% pensent que les migrants appauvrissent l'identité belge, 51% estiment que les natifs devraient avoir une priorité sur le marché du travail par rapport aux migrants, 31% seraient dérangés d'avoir un supérieur hiérarchique d'une origine étrangère, 38% pensent que l'étranger prend le travail

des Belges, 48% sont persuadés que l'immigration coûte davantage à l'État qu'elle ne rapporte aux finances publiques. Ces chiffres montrent une perception négative du migrant, en particulier dans le monde du travail et de la criminalité.

Wihtol de Weden (2018) précise dans son livre de recherche que la perception du migrant en Europe a été malmenée par les médias et les politiques à la suite des attentats et de la crise migratoire de 2015-2016.

Les recherches de cette spécialiste en immigration du FNRS (Wihtol de Weden, 2018) explique donc les résultats de l'Enquête sociale européenne.

Concernant le monde du travail, différentes discriminations sont opérées à l'égard des migrants : écart salarial relativement important entre les natifs et les travailleurs-migrants, surqualification des migrants dans le travail qu'ils prestent, surreprésentation des migrants économiques dans des emplois répétitifs ou peu valorisants, non-reconnaissance de leur diplôme, obstacles pour accéder au marché du travail, instabilité de leur parcours professionnel, taux d'emploi plus bas que celui des natifs (CSE, 2018).

Concernant la criminalité, Gastaut (2007) distingue deux catégories de migrants qui sont victimes de ces préjugés au XXI^e siècle : les clandestins et les jeunes des banlieues.

Gastaut (2007) poursuit son analyse en précisant que les faits divers médiatisés ont favorisé l'amalgame entre migrant et délinquant ; certains partis politiques ont fait de cette thématique leur prédilection.

Cette croyance ancrée dans l'inconscient collectif provient d'une prolifération de chiffres sur l'insécurité liée à l'immigration. Gastaut (2007) précise que l'insécurité n'est pas une donnée quantifiable et dénonce ces études qui ne font qu'engendrer un clivage entre l'« étranger-coupable » d'un côté et le « natif-innocent » de l'autre, amenant les natifs à penser que sans étranger, il n'y aurait plus d'insécurité.

2.3. Sentiment d'appartenance et sentiment d'acceptation

Ces différentes discriminations qui visent à faire une distinction entre les individus envoient comme message que le migrant n'est pas reconnu dans la communauté du pays d'accueil, comme le stipule Jayet (2016). Cette non-reconnaissance de l'étranger dans la société a pour conséquence que la personne ne se sente pas appartenir à celle-ci et ne s'y

intègre pas. Ces sentiments d'appartenance et d'acceptation, s'ils ne sont pas aboutis, marquent la plus profonde des discriminations d'après Jayet (2016), faisant ainsi une distinction entre le « eux » et le « nous ».

Conclusion générale

Une des grandes distinctions de l'immigration entre la société industrielle et post-industrielle est qu'elle est conjoncturelle dans la première et structurelle dans la seconde.

Dans le contexte de la société industrielle, le départ des migrants vers la Belgique se fait essentiellement pour des raisons économiques et dépend de la demande en main d'œuvre des entreprises. Les périodes de croissance engendrent des politiques d'immigration plus souples et un accès plus favorable au marché du travail pour les travailleurs-migrants. À l'inverse, les périodes de crise économique et de chômage entraînent instantanément un contrôle plus important des frontières et des politiques restrictives et protectionnistes en faveur des Belges, soutenus par une bonne partie de l'opinion publique et politique.

Concernant la société post-industrielle, les raisons d'entrée sur le territoire belge se diversifient et la recherche de travail n'est plus le principal motif pour partir de son pays natal. Les migrants sont ainsi des membres de la famille d'un résident en Belgique, des étudiants internationaux, des travailleurs, des réfugiés, etc. L'immigration ne dépend plus de la demande de main d'œuvre mais est directement liée aux grandes inégalités mondiales. La Belgique a ainsi des difficultés à l'appréhender et à la contenir malgré ses politiques restrictives tant pour l'accès à son territoire, au marché du travail que pour l'octroi de la nationalité belge.

Ces politiques d'immigration se sont donc durcies à travers le temps en même temps que la perception de l'étranger. En effet, même si la xénophobie était déjà apparente durant la société industrielle, l'étranger était accueilli favorablement par l'État lorsque celui-ci amenait une force de travail dans cette société industrialisée. Il était mal perçu par la population locale qui le voyait comme un concurrent sur le marché du travail et un obstacle dans leur lutte pour les droits sociaux. Toutefois, les migrants ont également contribué à l'instauration de meilleures conditions de travail en participant aux manifestations ouvrières malgré un contrôle très strict de l'État, qui adoptait une position de domination à leur égard,

n'hésitant pas à les exclure du territoire ou à les envoyer en prison lorsqu'ils n'adoptaient pas un comportement convenable selon les lois de l'époque.

Dans le contexte actuel, la perception de l'étranger est bien différente. Elle est influencée par les politiques et les médias qui se sont emparés de la question de l'immigration, reflétant une image négative de celle-ci. Cette vague de populisme accentue les discriminations à l'égard des migrants et se décentralise de la question du travail. Durant la période industrielle, les discriminations sont essentiellement portées sur le monde du travail, tandis qu'à l'heure actuelle, le migrant est touché par diverses formes de discriminations dans d'autres contextes. Suite aux attentats et à la crise migratoire survenus en un laps de temps très court, l'étranger est perçu comme vecteur de criminalité. La question de l'immigration se médiatise de plus en plus, générant un sentiment d'insécurité de la part de nombreux Belges qui trouvent une réponse à leur émotion dans les discours et décisions politiques des partis qui veulent restreindre l'immigration.

Notons que les discriminations liées au travail à l'égard des migrants restent encore fort présentes, mais une distinction reste tout de même flagrante entre les périodes étudiées : les discriminations, comme l'immigration, peuvent être considérées comme conjoncturelles durant la société industrielle car les migrants étaient davantage victimes de mauvais traitements en tous genres en période de crise, et s'approchaient davantage de la situation d'un natif en période de croissance. Dans le contexte actuel, les discriminations s'accroissent à l'intérieur du monde du travail avec des inégalités salariales élevées, un parcours professionnel instable, etc. mais aussi en dehors du travail. Ainsi, nous pourrions considérer que les discriminations vécues par les migrants à l'heure actuelle peuvent être considérées comme structurelles.

Le durcissement des politiques d'immigration s'est donc constitué peu à peu à travers l'histoire de la Belgique. Alors que les entreprises géraient elles-mêmes leur demande de main d'œuvre étrangère, l'État prend le contrôle de la gestion de l'immigration dès la fin de la Seconde Guerre mondiale. Suite aux différentes crises économiques survenues jusqu'à maintenant, l'État va encadrer les flux migratoires de lois afin de contraindre les migrants de suivre la voie donnée par le gouvernement.

Bibliographie

- Barbizet-Namer, L. (Dir.) (2009). Nouvelles odyssées. 50 écrivains racontent l'immigration. Belgique : Cité nationale de l'histoire de l'immigration. Consulté sur <http://theatredeliege.be/wp-content/uploads/2014/11/CP-Immigration.pdf>
- Bruwier, M. Caulier-Mathy, N. Desama, C. & Gerin, P. (14 Novembre 1986). 1886, La Wallonie née de la grève ? [Conférence], Labor. Université de Liège. Bruxelles. Consulté sur <http://mrw.wallonie.be/sg/dsg/dircom/walcartes/pages/txt102.htm>
- Castanheira, M. & Noury, A. (2007). Les positions politiques des partis belges. Reflets et perspectives de la vie économique, tome xlvi(1), 13-29. doi:10.3917/rpve.461.0013.
- Caestecker, J. (2006). Histoire de l'immigration en Belgique aux XIXème et XXème siècles (1830-2000). Dans B. Khader, M. Martiniello, A. Rea & C. Timmerman (Eds.), Penser l'immigration et l'intégration autrement : une initiative belge inter-universitaire. (pp. 13-28). Bruxelles : Bruylant.
- Caestecker, F. & Rea, A. (2002). Histoire de l'immigration. Rapport intermédiaire du Musée de l'immigration (pp. 11-24).
- CIRÉ & Discrì (2012). Historique de l'immigration en Belgique. Consulté sur <https://discrì.be/wp-content/uploads/03-Histoire-de-limmigration.pdf>
- Clé du social (2015). Les migrations européennes aux XIXème et XXème siècles : un éclairage historique. Consulté sur <https://www.clesdusocial.com/les-migrations-europeennes-aux-xixeme-et-xxeme-siecles-un-eclairage-historique>
- Commission européenne (2019). L'opinion publique dans l'Union européenne : eurobaromètre standard 91 – vague EB91.5. Consulté sur <https://ec.europa.eu/commfrontoffice/publicopinion/index.cfm/ResultDoc/download/DocumentKy/88109>
- Conseil supérieur de l'emploi (CSE) (2018). Les immigrés nés en dehors de l'Union européenne sur le marché du travail en Belgique : rapport 2018. (pp. 49-104). Consulté sur <http://www.emploi.belgique.be/WorkArea/DownloadAsset.aspx?id=47938>
- Coulon, A. (1994). L'École de Chicago. Collection Que sais-je ?. (p.27). Paris : PUF

- Coulon, A. (2012). L'immigration et les relations ethniques. Dans : Alain Coulon éd., L'École de Chicago (pp. 22-55). Paris cedex 14, France: Presses Universitaires de France.
- Crosby, A. (2014). La moralisation des étrangers. *La Revue Nouvelle*, n°6/7. Consulté sur <https://www.revue nouvelle.be/La-moralisation-des-etrange rs>
- De Nanteuil, M. & Ferreras, I. (2019). *Sociologie du travail : la société industrielle et sa sociologie*. Université Catholique de Louvain.
- Eggerickx, T. & Sanderson J-P. (2004). La transition migratoire dans la Belgique industrielle de l'entre-deux-guerres. Consulté sur <https://www.erudit.org/fr/livres/actes-des-colloques-de-l'association-internationale-des-demographes-de-langue-francaise/les-migrations-internationales-observation-analyse-perspectives-actes-colloque/001376co.pdf>
- ENSMP (s. d.). La société industrielle vue par Saint-Simon. Consulté sur http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/30612/CT_1979_1_54.pdf?sequence=1
- Gastaut, Y. (2007). La délinquance immigrée : tranche d'histoire d'un préjugé à la peau dure. *Migrations Société*, 109(1), 49-70. doi:10.3917/migra.109.0049.
- Geerkens, É. (2019). 3. Les enquêtes ouvrières belges des années 1840 : un foisonnement sans lendemain. Dans : Éric Geerkens éd., *Les enquêtes ouvrières dans l'Europe contemporaine* (pp. 67-79). Paris: La Découverte.
- Génicot, L. & Georges J. (Dir.). (2000). *Racines du futur. Du XVIIIe siècle à 1918*. Bruxelles : Didier Hatier. (p. 99). T. III.
- Jayet, C. (2016). Se sentir français et se sentir vu comme un Français: Les relations entre deux dimensions de l'appartenance nationale. *Sociologie*, vol. 7(2), 113-132. doi:10.3917/socio.072.0113.
- Lafleur, J-M. & Marfouk, A. (2017). Pourquoi l'immigration ? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXIe siècle. Coll. Carrefours 9. (pp. 17-20 & 97-102). Louvain-la-Neuve: Academia l'Harmattan.
- Lamard, P. & Stoskopf, N. (2009). Introduction. Dans : Pierre Lamard éd., *1974-1984, une décennie de désindustrialisation* (pp. 7-11). Paris: Editions Picard. doi:10.3917/pica.stosk.2009.01.0007.

- Leconte, F. (dir.) (2016). Adultes migrants, langues et insertions sociales : dynamiques d'apprentissage et de formations. (pp. 158-161) Paris : Riveneuve éditions. Langage et société. doi:10.3917/ls.162.0158.
- Martiniello, M. & Rea, A. (2012). Une brève histoire de l'immigration en Belgique. (pp. 17-27). Bruxelles : Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Michel, N. & Poliart, P.-P. (2017). Bois du Cazier. L'histoire d'un symbole : les enfants du Cazier. (p. 99). Marcinelle : 2Gather.
- Morelli, A. (2018). L'immigration italienne en Belgique aux XIXe et XXe siècles [fichier vidéo] https://www.youtube.com/watch?v=rc0jz_lhG1A&t=324s
- Myria (2016). Chapitre 2. Migrations en Belgique : données statistiques. Consulté sur https://www.myria.be/files/Migration2016-2-Migrations_en_Belgique_donnees_statistiques.pdf
- Nef, J. (s.d.). la civilisation industrielle. Consulté sur https://www.universalis.fr/encyclopedie/industrie-la-civilisation-industrielle/#i_15751
- Quairiaux, Y. (2006). L'image du Flamand en Wallonie. Essai d'analyse sociale et politique (1830-1914). (pp. 20-39). Bruxelles : Labor.
- Réa, A. (2016). Histoire de l'immigration en Belgique [Fichier vidéo] Consulté sur <https://www.youtube.com/watch?v=pbiait2so1w&t=244s>
- Rea, A. & Tripier, M. (2008). Sociologie de l'immigration. Coll. Repères Sociologie. (pp. 5-15) Paris : La découverte.
- Red Star Line Museum (s.d.). un voyage pour la vie. la red star line, c'est aussi votre histoire ?. Consulté sur <https://www.redstarline.be/fr/activite/un-voyage-pour-la-vie-la-red-star-line-c%E2%80%99est-aussi-votre-histoire>
- Sirot, S. (2002). La grève en France: une histoire sociale (XIXe-XXe siècle). Paris : Odile Jacob. Consulté sur https://books.google.be/books/about/La_Gr%C3%A8ve_en_France.html?id=x3FADwAAQBAJ&printsec=frontcover&source=kp_read_button&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false

- Stengers, J. (1992). L'immigration de 1830 à 1914 : données chiffrées. In A. Morelli (Ed.), Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours (pp. 91-118). Bruxelles : Vie Ouvrière.
- Unia (2020). Discrimination: quelques précisions. Retrieved from <https://www.unia.be/fr/criteres-de-discrimination/discrimination-quelques-precision>
- Vandermotten, C. (2017). Les structures économiques de la Belgique et leur spatialité, des Golden Sixties à aujourd'hui. Consulté sur <https://doi.org/10.4000/belgeo.20564>
- Van Vyve, M. (2018). Les perceptions de l'étranger: Du réfugié et de l'expulsé dans les débats parlementaires en Belgique (1835-1875). *Hommes & Migrations*, 1321(2), 53-62. <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2018-2-page-53.htm>.
- Wihtol de Weden, C. (2017). La mondialisation des migrations [Fichier vidéo] Consulté sur <https://www.youtube.com/watch?v=dT8B8Epdwqk>
- Wihtol de Wenden, C. (2018). Crise des migrations ou crise des politiques d'asile et ses effets sur les territoires d'accueil. *Hommes & Migrations*, 1323(4), 23-29. <https://www.cairn.info/revue-hommes-et-migrations-2018-4-page-23.htm>.
- Willemsen, G. (2016). Quand les entreprises belges délocalisent en Inde (2/5) : les délocalisations se cachent derrière d'autres noms moins tabous. Consulté sur <https://www.rtl.be/info/monde/economie/quand-les-entreprises-belges-delocalisent-en-inde-2-5-les-delocalisations-se-cachent-desormais-sous-d-autres-noms-moins-tabous-775885.asp>

Université Catholique de Louvain
**FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES, POLITIQUES
ET DE COMMUNICATION**

NOTE D'ARTICULATION
**LES TENSIONS ACTUELLES SONT-ELLES JUSTIFIÉES SUR LE PLAN
SOCIO-ÉCONOMIQUE ?**

MÉMOIRE

par Gaëtan Thauvoye

Promoteurs : Anaïs PÉRILLEUX &
Matthieu DE NANTEUIL

Travail présenté dans le cadre du cours de
mémoire TRAV2950

Année académique 2019-2020

Déclaration sur l'honneur

En rendant ce travail, je déclare sur l'honneur que celui-ci respecte les normes de l'UCL en matière de plagiat. Le plagiat, fût-il de texte non soumis à droit d'auteur, entraîne l'application de la section 7 des articles 87 à 90 du règlement général des études et des examens. Le plagiat consiste à utiliser des idées, un texte ou une œuvre, même partiellement, sans en mentionner précisément le nom de l'auteur et la source au moment et à l'endroit exact de chaque utilisation (voir <http://www.uclouvain.be/plagiat>). En outre, la reproduction littérale de passages d'une œuvre sans les placer entre guillemets, quand bien même l'auteur et la source de cette œuvre seraient mentionnés, constitue une erreur méthodologique grave pouvant entraîner l'échec.

Table des matières

1. Introduction	76
2. Confrontation aux études socio-économiques.....	76
2.1. Contradiction entre impact positif pour le marché du travail et les finances publiques et durcissement des politiques migratoires.....	76
2.2. La diversité culturelle, un apport bénéfique	77
2.3. Une globalisation contradictoire	78
2.4. L'immigration, solution miracle au vieillissement des populations européennes	79
3. Des politiques restrictives : de la discrimination ?.....	80
4. Conclusion.....	80
Bibliographie	82

1. Introduction

La question de l'impact économique de l'immigration sur le marché du travail a été traitée dans la première partie de ce mémoire de manière séparée de la deuxième partie expliquant la contradiction entre le durcissement des politiques d'immigration qui s'oppose à l'augmentation de l'immigration, générant ainsi des conséquences discriminantes envers le travailleur-migrant.

L'objectif de cette note d'articulation est de croiser les résultats de ces deux travaux sous la forme d'une question unique : Les tensions (qui résultent de la contradiction observée dans la deuxième partie de ce mémoire) sont-elles justifiées sur le plan socio-économique ?

L'intérêt n'est donc pas de répondre au pourquoi de cette contradiction qui représente un travail de recherche en tant que tel mais d'assembler les différentes études exploitées dans ces deux parties de mémoire.

2. Confrontation aux études socio-économiques

2.1. Contradiction entre impact positif pour le marché du travail et les finances publiques et durcissement des politiques migratoires

Les différentes études analysées dans la première partie de ce mémoire (Docquier, 2013 ; Docquier & Rapoport, 2007 ; Fedasil, 2018 ; Fondation Cecin'estpasunecrise, 2018 ; Greenstone & Looney, 2010 ; Lafleur & Marfouk, 2017) montrent un impact neutre, voire légèrement positif de l'immigration sur le marché du travail avec une augmentation du taux de qualification de la main d'œuvre, une légère augmentation du salaire des natifs et une main d'œuvre nécessaire au bon fonctionnement de l'économie car elle se répartit dans les secteurs en pénurie ou désertés par les natifs, tout en développant l'entrepreneuriat au sein du pays hôte.

De plus, d'après les investigations de Docquier et Rapoport (2007), l'immigration actuelle obtient des résultats légèrement positifs sur l'économie. La contribution des migrants aux finances publiques est plus importante que le coût auprès du système social alors que ces travailleurs-migrants sont victimes d'obstacles administratifs et de discriminations dans le monde du travail mais aussi dans les différents pans de leur vie.

Toutefois, Docquier et Rapoport (2007) soulignent le fait que l'immigration non qualifiée n'est guère positive sur le plan économique, car les migrants non qualifiés coûtent davantage au système social qu'ils ne contribuent aux finances publiques.

Denis Drechsler et Jason Gagnon (2008) insistent sur la nécessité d'exploiter cette immigration qui, aux regards des différentes études, représente un atout majeur dans le développement économique de l'Union européenne.

Docquier (2013) précise, de son côté, que l'émigration belge devrait davantage être au centre des préoccupations des états européens car elle est majoritairement constituée d'individus qualifiés et a des conséquences négatives sur le marché du travail.

Pour pallier cette fuite des cerveaux, Drechsler et Gagnon (2008) estiment que les États européens devraient opter pour une politique plus sélective de l'immigration qualifiée. Ainsi, le phénomène de fuite des cerveaux se transformerait en une circulation des cerveaux, profitant à la collectivité internationale.

Mireille Paquet (2016), professeur et chercheuse à l'Université Concordia à Montréal, a réalisé des recherches sur le thème de l'immigration et la perception que le gouvernement canadien a sur ce phénomène. Elle explique que le Canada a rapidement compris la valeur économique de l'immigration en adoptant une politique sélective et accueillante par le biais de la « consensualisation ». Ce terme renvoie, selon elle, au fait que l'ensemble des partis politiques se sont entendus sur la manière de concevoir les politiques d'immigration et d'intégration. Ainsi, la population reçoit une seule image de l'immigration qui est perçue comme positive.

L'étude de Mireille Paquet (2016) démontre qu'un consensus entre les différents partis politiques dirigeants est la meilleure façon de renvoyer une image positive de l'immigration.

2.2. La diversité culturelle, un apport bénéfique

Selon Christine Lagarde (2016), il est possible de maximiser les bénéfices de l'immigration pour les finances publiques et le marché du travail en développant des politiques visant à l'intégration des migrants dans la société. Lafleur et Marfouk (2017) expliquent qu'une intégration n'est possible que par le biais d'un emploi, octroyant un statut économique et social à l'individu.

Toutefois, Mirna Safi (2006) précise que le terme « intégration » ne doit pas être confondu avec « assimilation ». Ce dernier sous-entend qu'il s'agit d'un processus d'intériorisation de la culture du pays d'accueil accompagné d'une perte progressive de la culture d'origine. La plupart des études du XX^e siècle suggèrent cette approche en terme d'intégration. Mais selon Safi (2006), l'assimilation ne sert qu'à réduire l'hétérogénéité culturelle du pays pour inciter les migrants à « se libérer » de leur culture native afin d'intégrer le groupe majoritaire. Il y a là une position de domination d'une culture sur une autre alors qu'il est possible, selon la sociologue, de promouvoir l'intégration de l'individu, tout en favorisant la diversité culturelle qui peut être perçue comme une richesse.

En effet, selon Geert Hofstede (2014), la diversité culturelle apporte également des biens-faits à l'économie d'une entreprise puisqu'elle accroît la créativité et, ainsi, améliore la productivité. De plus, une entreprise qui fait preuve d'ouverture au monde est plus attractive car elle renvoie une image positive vis-à-vis de sa clientèle et attire les jeunes générations, soucieuses de travailler dans un environnement égalitaire.

2.3. Une globalisation contradictoire

Outre les deux paradoxes précédents, une autre contradiction est expliquée par Jean-François Bayart (2011) : le phénomène de globalisation capitaliste ouvre les frontières aux capitaux, aux biens et services mais les ferme aux populations étrangères. Effectivement, l'auteur précise que le durcissement des politiques d'immigration va à l'encontre de la logique de cette globalisation capitaliste.

Bayart (2011) défend son propos en prenant l'exemple des États-Unis du XIX^e et XX^e siècles, qui sont devenus la première puissance mondiale grâce à une immigration de masse.

Parallèlement à l'idée de Bayart, Catherine Wihtol de Weden (2017) critique également cette globalisation contradictoire. La globalisation, selon elle, est un phénomène qui engendre une interdépendance de plus en plus forte entre les différents pays du monde. Le fait de refuser l'immigration est une réponse contraire à la logique de ce premier phénomène. Elle affirme que l'immigration est le reflet d'un ensemble de défis mondiaux qui attestent des grandes inégalités contemporaines. Les pays du Nord, comme les pays européens, les ignorent en durcissant leurs politiques d'entrée. Elle rappelle que l'immigration est, à l'heure actuelle, la solution la plus sensée pour atténuer ces inégalités mondiales.

De plus, Bayart (2011) amène l'idée que le migrant constitue davantage une ressource économique aux yeux des États européens qu'une ressource humaine, possédant des valeurs, des connaissances, un savoir-faire et des compétences. Si le migrant semble économiquement rentable, alors il est accueilli sur le territoire européen. Dans le cas inverse, l'entrée lui est refusée. Mais malgré sa valeur économique, le migrant subit tout de même des obstacles dans sa vie sociale et économique dans le pays d'accueil, rappelant ainsi son statut juridique.

2.4. L'immigration, solution miracle au vieillissement des populations européennes

Alors que l'Europe a terminé sa transition démographique avec une baisse de la fécondité, les pays du Sud, principales terres d'émigration à l'heure actuelle, se trouvent en plein processus. Cela signifie que le vieux continent assiste à un vieillissement de sa population avec un âge médian de 40 ans, tandis que les pays du Maghreb, pour citer un ensemble de pays du Sud, ont un âge médian de 19 ans (Myria, 2019).

Eggerickx (2015) précise que les migrations ont toujours représenté une forme de régulateur démographique dans nos sociétés. Elles permettent d'atténuer la courbe de vieillissement et ainsi de rétablir un équilibre dans le pays d'accueil. Il précise que le départ est un moyen pour le migrant de rétablir également une inégalité qu'il subit dans son pays d'origine où il ne peut trouver sa place pour différentes raisons (chômage important, crises politiques, culture à transmission inégalitaire de patrimoine, guerres, etc.). Les migrations représentent même un moteur pour les sociétés urbaines permettant un développement et une diversité des ressources du pays.

Docquier et Rapoport (2007) précisent que l'immigration va rajeunir la population européenne et offre une opportunité au pays d'accueil d'avoir une main d'œuvre jeune qui contribue au système des pensions, qui est un grand enjeu de notre société moderne et future.

3. Des politiques restrictives : de la discrimination ?

Selon Leyens et Yzerbyt (2017), il faut distinguer le biais pro-endogroupe, de la discrimination et du préjugé. Le biais pro-endogroupe revient à favoriser les membres de l'endogroupe, le groupe dominant d'appartenance, par rapport à l'exogroupe, les minorités culturelles. Ainsi, une distinction est faite entre l'endogroupe et l'exogroupe, entre le « nous » et le « eux ». Ce favoritisme peut aboutir à de la discrimination qui est défini par les deux auteurs comme étant un comportement négatif qui vise un exogroupe. Toutefois, notons que la discrimination est une notion subjective difficilement démontrable. La frontière entre ces deux notions est donc très floue.

Dans le cas de la gestion de l'immigration, le biais pro-endogroupe correspond aux politiques protectionnistes favorisant les Belges vis-à-vis des étrangers sur l'accès au marché du travail. Ce favoritisme pro-nationale engendre une marginalisation des étrangers via l'application d'obstacles à l'intégration de ces individus dans la société.

Le préjugé, quant à lui, représente le sentiment négatif d'un endogroupe envers un exogroupe. Ce sont les perceptions que la société d'accueil a vis-à-vis des étrangers entrant sur son territoire (Leyens, Yzebyt, 2017).

Dès lors, les politiques restrictives n'engendrent pas que de la discrimination mais renvoient également à un biais pro-endogroupe et véhiculent des préjugés.

4. Conclusion

Selon les différentes études réalisées dans ce travail, il est clair que l'immigration actuelle ne représente pas un coût significatif qui puisse justifier une restriction d'entrée aux populations étrangères. Au contraire, elle apporte des avantages non négligeables sur le marché du travail et un gain pour les finances publiques.

Le phénomène de globalisation promet une interdépendance entre les pays du monde et pourtant les populations étrangères sont exclues de l'équation lorsqu'elles souhaitent se déplacer vers les pays du Nord. Cette contradiction repose sur la notion de la valeur économique de l'individu qui n'est pas suffisante pour lui garantir l'entrée sur le territoire. Pourtant chaque individu peut contribuer de diverses manières à la collectivité à partir du moment où il est intégré à la société.

De plus, les migrants arrivent sur le sol belge avec un bagage de compétences, de connaissances, d'idées, de savoir-faire qui peuvent être exploités sur le marché du travail. Leur apport culturel est également un atout pour la créativité du pays, développant aussi la productivité.

La population européenne vieillit peu à peu amenant la question des pensions pour les générations futures. L'immigration provenant de pays en transition démographique permet d'apporter du « sang neuf » sur le territoire et ainsi contribuer au système social.

En conclusion, les tensions actuelles entre le durcissement des politiques d'immigration et l'évolution de l'immigration se révèlent injustifiées au regard des différents enjeux qui pèsent aujourd'hui sur l'Europe et la Belgique.

Bibliographie

- Bayart, J. (2011). La globalisation capitaliste repose sur une énorme contradiction. *Revue Projet*, 324 - 325(5), 38-47. doi:10.3917/pro.324.0008.
- Docquier, F. (2013). Migrations internationales et marché du travail dans l'UE15: enseignements des modèles à proportions de facteurs. In *Reflets et perspectives de la vie économique : tome LII*. (pp. 19-38). Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2013-4-page-19.htm?contenu=article>
- Docquier, F. & Rapoport, H. (2007). L'immigration qualifiée, remède miracle aux problèmes économiques européens?. In *Reflets et perspectives de la vie économique : tome XLVI*. (pp. 95-111). Consulté sur <https://www.cairn.info/revue-reflets-et-perspectives-de-la-vie-economique-2007-1-page-95.htm>
- Drechsler, D. & Gagnon, J. (2008). Les migrations, une source de développement à exploiter. (pp. 73-89). Consulté sur <https://journals.openedition.org/aspd/172#tocto3n3>
- Eggerickx, T. (2015). Régimes et transitions démographiques en Europe de l'Ouest. Un essai de synthèse. *Annales de démographie historique*, 129(1), 113-148. doi:10.3917/adh.129.0113.
- Hofstede, G. (2014). Cultures nationales et pratiques managériales. Dans W. Ferchakhi & M. Meskeh. *Les Grands Auteurs en Management International* (pp. 343-356). Caen, France: EMS Editions. doi:10.3917/ems.mayrh.2014.01.0343.
- Leyens, J.-P. & Yzerbyt, V. (2017). *Psychologie sociale : un outil de référence*. (pp. 293-296). Bruxelles : Mardaga.
- Paquet, M. (2016). La fédéralisation de l'immigration au Canada. *Politique mondiale*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal. Consulté sur https://books.google.be/books?id=u489DwAAQBAJ&pg=PT295&lpg=PT295&dq=l%27immigr%C3%A9+per%C3%A7u+comme+une+ressource+%C3%A9conomique&source=bl&ots=nJ1zG4D3aq&sig=ACfU3U25mRs2301Y5bRW8Wno6mBEQ9_sAQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjD7fWd4LHpAhXSAewKHbB8BVcQ6AEwAHoECAkQAQ#v=onepage&q=l'immigr%C3%A9%20per%C3%A7u%20comme%20une%20ressource%20%C3%A9conomique&f=false

Safi, M. (2006). Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation. *Revue française de sociologie*, vol. 47(1), 3-48.
doi:10.3917/rfs.471.0003.

Wihtol de Wenden, C. (2017). Chapitre 1. Les migrations internationales, un enjeu mondial. Dans C. Wihtol de Wenden. *La question migratoire au XXIe siècle: Migrants, réfugiés et relations internationales* (pp. 13-62). Paris: Presses de Sciences Po.